MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingtième séance – Mardi 10 novembre 2009, à 21 h

Présidence de Mme Vera Figurek, présidente

La séance est ouverte à 21 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *Mme Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M. Manuel Tornare*, conseiller administratif, *MM. Jacques Baud*, *Pascal Rubeli*, *Mmes Sandrine Burger*, *Silvia Machado*, *MM. Thierry Piguet* et *Pascal Rubeli*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *MM. Patrice Mugny* et *Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 30 octobre 2009, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 10 novembre, mercredi 11 novembre et lundi 16 novembre 2009, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3.a) Résolution du 10 novembre 2009 de Mmes Christiane Olivier, Isabelle Brunier, Nicole Valiquer Grecuccio, Sarah Klopmann, MM. Christian Lopez Quirland et Pierre Rumo: «Non à la suppression des lignes TPG N°s 32, 35 et 36, Plainpalais-Jonction, Vieille-Ville et Hôpital» (R-124)[1].

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

– que les lignes N°s 32, 35 et 36 des Transports publics genevois (TPG), qui desservent les quartiers de Plainpalais, de la Vieille-Ville et des Hôpitaux, s'inscrivent pleinement dans un concept de mobilité douce pour l'ensemble des habitants de la ville de Genève;
– que ces lignes sont souvent utilisées par des personnes âgées, qui peuvent ainsi se déplacer plus facilement;
– que la mise en place de ces trois lignes, proposées par le Conseil municipal, participe pleinement à la volonté de ce dernier d'être à l'écoute de sa population;
– que le Conseil administratif a décidé de renoncer à reconduire sa participation financière pour ces trois lignes de bus et qu'il a dénoncé la convention le liant avec les TPG pour le 31 décembre 2009,

le Conseil municipal:

– soutient le Conseil administratif dans son intervention auprès du Conseil d'Etat et de la direction des Transports publics genevois (TPG) afin de trou-

[1] Annoncée, 2237. Motion d'ordre, 2248.

ver une solution pour une reprise de ces trois lignes qui devraient être incluses dans le bouquet d'offres des TPG;

– demande que, dans l'intervalle de cet accord, le Conseil administratif assure le maintien et le fonctionnement de ces trois lignes jusqu'à l'aboutissement des négociations.

3.b) Résolution du 10 novembre 2009 de MM. Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Rémy Burri et Jean-Charles Lathion: «Sauvons les lignes de bus de la Jonction, de la Vieille-Ville et de l'Hôpital!» (R-125)[1].

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

– le fait que le Conseil administratif, par la voix de son maire, a décidé de manière unilatérale de dénoncer la convention liant la Ville de Genève aux Transports publics genevois (TPG) concernant le financement des lignes 32, 35 et 36 pour la fin de l'année 2009;
– le fait que le financement de ces lignes a été voulu, soutenu et voté par le Conseil municipal;
– l'importance vitale de ces lignes de bus dans les quartiers de la Jonction, de la Vieille-Ville et de l'Hôpital pour un nombre important d'habitants, en particulier pour les personnes âgées;
– que les conditions d'organisation des TPG permettant le rétablissement de ces trois lignes de bus ne peuvent pas attendre le vote du prochain budget,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de renouveler immédiatement la convention 2010 avec les Transports publics genevois en leur écrivant qu'il désire revenir sur sa demande de suppression des lignes 32, 35 et 36, et qu'il souhaite connaître les conditions et les possibilités (techniques, financières et délais) pour rétablir, sans perte ni interruption de service pour les usagers, ce qu'il a supprimé.

La présidente. Nous avons décidé de lier les deux résolutions urgentes en accord avec les chefs de groupe. Je vais donner la parole aux signataires des deux résolutions s'ils le souhaitent… Je vois que M. Alexandre Chevalier est prêt et je lui donne la parole.

[1] Annoncée, 2237. Motion d'ordre, 2249.

M. Alexandre Chevalier (L). Merci, Madame la présidente. Apparemment tout le monde n'est pas prêt, en tout cas pas le Conseil administratif à qui s'adresse la résolution R-125, puisqu'il est en plein caucus, ni surtout M. le maire à qui je voulais m'adresser en priorité.

Mesdames et Messieurs, si l'Entente municipale a déposé cette résolution, c'est bien parce qu'elle est inquiète ce soir de l'avenir de ces lignes de transports publics, malgré les déclarations faites dans la presse par le maire, M. Pagani. En discuter au moment du débat budgétaire n'aurait pas été possible pour des questions de délai, d'où la résolution urgente que nous avons déposée ce soir, où nous exigeons que la situation soit rétablie pour l'année 2010 et que soient maintenues ces lignes de bus. En l'occurrence, les Transports publics genevois (TPG) ont des délais impératifs à respecter, notamment vis-à-vis du Conseil d'Etat, concernant les horaires, la fréquence, l'organisation, les sous-traitants. Si nous avions attendu le vote du budget le 12, voire le 13 décembre dans la nuit, il aurait été impossible à la Ville de Genève, même avec la meilleure volonté du monde, de faire en sorte que les lignes soient garanties à partir du 1er janvier 2010. Voilà pour l'urgence de cette résolution.

Sur le fond, nous regrettons évidemment la manière dont le Conseil administratif a, en catimini, pour des raisons qui lui sont propres et sans qu'on comprenne bien sa stratégie, pris cette décision. Nous sommes surpris, pour ne par dire choqués, voire outrés, de constater que Mme Salerno, magistrate en charge du département des finances a signé, au nom de la Ville de Genève, la lettre de dénonciation du financement des lignes 32, 35 et 36 au mois de juin, alors que le Conseil administratif préparait ce qu'il a nommé un «budget», dans lequel il nous dit, en page 3 du rapport à l'appui, qu'il a un plan B.

Ce plan B expliquerait-il l'attitude du Conseil administratif quant à la suppression de ces lignes? Première hypothèse, si la suppression de ces lignes est le plan B, alors voilà un beau plan B! Si la seule économie possible est de supprimer des lignes de bus qui sont plus que nécessaires pour nos concitoyens et notamment pour les personnes âgées, c'est alors un beau ratage!

La deuxième hypothèse est que le Conseil administratif veut simplement opérer un transfert de charges avec le Canton et jouer un coup de poker en disant qu'il ne paiera plus, sachant que de toute façon l'Etat devra payer, puisqu'il est impensable politiquement de supprimer ces lignes de bus. Mais, dans ce coup de poker, le Conseil administratif a perdu la main, c'est le moins que l'on puisse dire. Il a joué et il a perdu.

Messieurs les membres du Conseil administratif qui êtes présents ce soir, lorsque le peuple élit le Conseil administratif, il n'élit pas des joueurs de poker qui jouent avec les prestations et qui prennent en otage les usagers des lignes de bus.

Ces lignes sont extrêmement fréquentées. Toute une catégorie de la population, notamment les personnes âgées, en a besoin ne serait-ce que pour aller faire ses courses au supermarché. C'est le cas pour les habitants de la Jonction et de la Vieille-Ville. On sait qu'il est aujourd'hui difficile d'accéder à la Vieille-Ville, notamment pour les personnes à mobilité réduite, et on peut considérer que ces personnes n'y auront plus accès avec la suppression de ces lignes.

Nous trouvons cela inacceptable et nous ne comprenons pas la décision du Conseil administratif – où il y quatre représentants de gauche – d'appliquer une politique qui soit finalement aussi antisociale… *(Remarque.)* Eh oui, cela peut paraître un comble au magistrat Mugny que l'Entente municipale défende ces lignes de bus. Mais je rappelle ici que c'est notamment sous l'impulsion du groupe démocrate-chrétien, donc d'un membre de l'Entente, que ces lignes ont été voulues, créées et financées par la Ville de Genève… *(Protestations.)* N'en déplaise à mes collègues de l'Alternative, il y a plus de vingt ans – si je connais bien l'histoire de l'Entente – c'est bien le groupe démocrate-chrétien qui a voulu ces lignes et qui a réussi, avec la majorité, à les obtenir… *(Remarques.)*

La présidente. S'il vous plaît, veuillez laisser parler l'orateur!

M. Alexandre Chevalier. Voilà les raisons qui nous ont conduits aujourd'hui à déposer cette résolution. Il pourra y avoir toutes les négociations possibles entre M. le maire, le Conseil d'Etat et les TPG, le fait est qu'il sera trop tard et que la situation ne pourra pas être rétablie pour l'année 2010, mais qu'elle le sera au mieux pour l'année 2011.

Pour leur part, le groupe libéral et l'Entente municipale veulent la pérennité de ces lignes de bus au 1er janvier 2010. A travers cette résolution, nous demandons que soit garanti le financement, par un courrier du Conseil administratif adressé demain matin aux TPG, pérennisant ainsi les lignes de bus 32, 35 et 36 pour les habitants de la Jonction, du quartier de l'Hôpital et de la Vieille-Ville. Ce n'est qu'à cette condition que seront garantis le rétablissement de ces lignes et une mobilité digne pour toutes et tous.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif, une fois de plus, a voulu jouer avec le feu. Il a supprimé le financement de ces lignes de bus dans un jeu politique, en utilisant la population comme moyen de pression. Ce jeu a échoué et il incombe au Conseil municipal de prendre les décisions qui s'imposent. Certes, on peut faire confiance à M. Pagani pour nous dire qu'il n'y a pas à s'exciter, que tout est en ordre, qu'il est en train de négocier

et qu'on les aura ces lignes… Mais tout cela n'est qu'hypothèse. Or la population a le droit d'avoir l'assurance que ces lignes ne seront pas supprimées.

Comme l'a évoqué mon préopinant Alexandre Chevalier, je pense notamment aux personnes âgées. Je fais partie de la commission des pétitions, où nous avons auditionné des personnes âgées de plus de 80 ans qui sont allées recueillir les signatures. Nous avons constaté une réelle inquiétude: nous devons rassurer les citoyens de la Ville et leur restituer ces lignes de bus. Ensuite, que le Conseil administratif continue à négocier avec le Conseil d'Etat, qu'il essaie de revoir les termes de la concession, c'est une bonne chose. En effet, pour ma part, j'habite au centre-ville et je ne trouve pas normal que les habitants du centre-ville paient deux fois pour des lignes des TPG. Nous payons nos impôts, nous avons droit à ces lignes et il n'y a pas de raison que la Ville paie double tarif. Mais c'est là une tractation qui doit avoir lieu entre les magistrats du Conseil administratif et du Conseil d'Etat. Nous n'avons pas à prendre la population en otage. Or c'est ce qu'a fait le Conseil administratif et c'est ce que nous condamnons.

Mesdames et Messieurs, il ne s'agit pas ce soir de jouer la droite contre la gauche, l'Entente contre l'Alternative, une résolution contre l'autre. Je puis vous assurer que notre résolution va dans le bon sens: elle rétablit les faits et elle répond aux attentes de la population. Nous examinons ici deux résolutions qui ont le même objectif, mais si vous voulez que les lignes de bus 32, 35 et 36 soient rétablies demain, qu'elles ne soient pas supprimées en décembre, compte tenu de la lenteur des tractations, il faut voter la résolution de l'Entente, même si je sais que cela vous fait mal au ventre! Pour une fois, vous pourrez le supporter, vous pourrez faire ce sacrifice, dès lors que cela profite au plus grand nombre! (*Applaudissements.)*

Préconsultation

Mme Salika Wenger (AGT). Chers collègues, je dois dire que l'opportunisme de l'Entente me réjouit! Je suis enchantée, Mesdames et Messieurs, de constater que vous défendez les conditions de vie des personnes âgées. J'aurais voulu voir autant d'enthousiasme lorsqu'il s'est agi de défendre les prestations municipales versées à ces personnes, mais dans ce dossier nous ne vous avons pas entendus. Il est vrai qu'il est plus facile de se battre pour des bus, d'autant qu'ils existent déjà et cela grâce à l'Alternative!

Cela dit, je ne m'étonne pas de la position des libéraux. Effectivement, ces lignes de bus ne sont pas pérennes et elles sont prises en charge par des privés. Mais j'aurais aimé entendre, dans le discours de l'Entente, une mise au point sur la mission de l'Etat, qui devrait effectivement assurer le transport de tous et de toutes, non seulement des personnes âgées qui sont en difficultés, mais de tous

les citoyens de ce canton et de cette ville, qui paient leurs impôts, participent au financement des TPG et entendent être desservis comme il se doit. Cela aurait été un discours digne. Mais, de grâce, ne nous faites pas pleurer sur les personnes âgées, ou je saurai vous le rappeler le moment venu!

Ces lignes de bus sont très importantes et il ne peut y avoir de période transitoire durant laquelle le transport de personnes ne serait pas assuré. Néanmoins, nous pensons que le Conseil administratif a initié une dynamique qui va dans le sens de ce que pense l'Alternative, à savoir qu'il est du devoir de l'Etat d'assurer le transport des citoyens. C'est ce qu'a fait le Conseil administratif en dénonçant la convention. Certes, nous ne sommes pas d'accord avec la méthode, avec le fait qu'on ait pu ne serait-ce qu'évoquer la disparition de ces lignes. Il n'empêche que la démarche qui a été initiée est une bonne démarche. Elle met le Canton de Genève devant ses responsabilités et pose la question: qu'en est-il du rôle qu'il doit jouer dans cette République et pourquoi se fait-il qu'il y ait deux poids, deux mesures?

Les TPG sont une entreprise autonome, mais pas au point, je l'espère, de refuser de pérenniser des lignes aussi importantes favorisant la mobilité douce. Je me réjouis de constater que, dans cette perspective, l'Alternative est unie. Nous nous sommes tous battus, les uns et les autres, avec les moyens et les convictions qui sont les nôtres, pour qu'il y ait des modes de transports différenciés et, en tout cas, pour des transports publics. Les transports publics sont un service public et un service au public, et nous entendons qu'il soit assuré par l'Etat.

Je trouve qu'il est un peu tard pour jouer les bons samaritains, Mesdames et Messieurs de l'Entente. Au moment où ces lignes ont été discutées au budget je n'ai pas constaté un tel enthousiasme. Il suffit de lire le *Mémorial* pour constater quels étaient vos arguments. Personne n'était pour ces transports en commun qui coûtaient trop cher, qui n'étaient pas importants, ni opportuns… Alors, à vous voir jouer les redresseurs de tort dans un dossier comme celui-là, vous permettrez que mes camarades de l'Alternative et moi-même ayons légèrement envie de sourire.

Pour notre part, nous ferons en sorte que personne n'ait à souffrir des tractations qui ont lieu en ce moment. Mais nous ferons aussi en sorte de ne pas rendre la situation et les conditions de discussion avec les TPG plus difficiles. Comme vous, nous pensons qu'il est important de remettre au budget les lignes que l'on a prétendu retirer comme moyen de pression, et nous refusons le chantage au détriment de la population. Comme vous et même plus que vous, car ce n'est pas à l'occasion des élections ni sur un seul dossier que nous défendons cette population. Nous la défendons à toutes les séances et de manière permanente dans notre travail politique. Alors, de grâce, nous n'avons aucune leçon à recevoir de l'Entente!

M. Christian Lopez Quirland (S). Au nom du groupe socialiste, je voudrais regretter la tournure que prend ce débat. Nous devrions discuter à tête reposée du partage des fonctions et des tâches entre la Ville et l'Etat, ainsi que des besoins au niveau des transports. Je crois que personne autour de cet hémicycle n'est pour la suppression des lignes de bus 32, 35 et 36. Nous devrions également nous pencher sur d'autres lignes qui seraient nécessaires dans cette ville pour tous les habitants du canton, parce qu'il ne faut pas l'oublier, les usagers de ces trois lignes de bus ne sont pas que des habitants de la Jonction, de la Vieille-Ville, de l'Hôpital, ce sont tous les citoyens.

Au lieu de parler de cela, nous faisons du «staufferisme» mal placé, de mauvais goût… *(Exclamations.)* Et M. Chevalier en premier – vous lui transmettrez, Madame la présidente. D'ailleurs, Monsieur Chevalier, vous ne trouverez pas la définition du terme «staufferisme» dans un dictionnaire, mais si vous désirez rédiger un communiqué de presse, vous pouvez vous lancer!

Le groupe socialiste trouve donc dommage de faire du populisme mal placé, et je vais essayer de remettre les pendules à l'heure. Il y a un besoin, comme je l'ai dit tout à l'heure, clair et défini pour ces trois lignes de bus et nous ne souhaitons pas les supprimer. Nous avons entendu l'Entente dire que c'est elle qui les a créées et nous pourrions passer des heures à nous faire une petite guerre pour savoir qui est le promoteur de ces trois lignes de bus. S'agissant de la Vieille-Ville, nous savons en tout cas qu'une personne dans cette enceinte, Mme Olivier, et une autre que vous connaissez, M. Roman Juon, ancien conseiller municipal socialiste, ont énormément fait pour la création de ces lignes, dont le financement a été voté, si mes souvenirs sont bons, par l'ensemble du Conseil municipal. Alors, pourquoi se lancer tous ces mots, toutes ces insultes à la tête? Je trouve regrettable de faire du populisme et de revendiquer le monopole des usagers. Mesdames et Messieurs, nous ne l'avons ni vous, ni nous; nous devons tous penser au bien public.

Par ailleurs, le groupe socialiste approuve Mme Wenger et trouve complètement déplacé, Mesdames et Messieurs, de discourir contre la suppression de lignes de bus des TPG, alors que vous prônez le contraire à longueur de journée dans cet hémicycle. A chaque fois qu'elle le peut, l'Entente rappelle que la Ville de Genève n'a pas à payer les prestations que le Canton doit financer. A chaque fois où vous pouvez nous ressortir ce message, vous le faites et, aujourd'hui, vous nous racontez le contraire.

Un autre paradoxe, c'est le fait que vous avez soutenu la baisse des impôts. Le Canton va ainsi perdre 400 millions de francs, montant avec lequel nous aurions pu créer cent lignes de bus dans ce canton. C'est donc un peu fort de café de venir ensuite nous faire la morale!

Le groupe socialiste est d'avis de séparer les thématiques. Il n'est pas possible de supprimer ces lignes de bus, parce qu'elles correspondent à un besoin des usa-

gers, des personnes âgées, besoin qui s'inscrit dans le cadre global de la mobilité douce, de l'écomobilité. Nous souhaitons donc maintenir ces lignes de bus. Mais, en même temps, il est nécessaire de négocier avec les TPG et avec le Canton, dès lors que les transports, jusqu'à preuve du contraire, ne sont pas de la compétence de la Ville de Genève.

Pour clore, je dirai que nous soutiendrons le maintien de ces lignes de bus, en attendant qu'un accord soit trouvé entre la Ville et le Canton.

Mme Nicole Valiquer Grecuccio (S). Je voudrais intervenir suite aux propos du préopinant libéral, car je suis plutôt stupéfaite de ce que j'ai entendu. Comme l'a dit mon collègue, Christian Lopez Quirland, il n'y a pas lieu d'instrumentaliser les besoins des habitants de notre ville. Nous devrions au contraire nous féliciter de manifester une si belle unité en vue de maintenir des lignes de bus dans notre ville.

Parfois, il faut prendre un peu de recul et jeter un regard sur l'histoire récente. Il est faux de nous intenter un procès s'agissant de la suppression de ces lignes de bus, arguant qu'au fond nous ne les voulons pas. Je rappellerai donc qu'à l'origine de la ligne 36, et M. Lopez Quirland en a déjà parlé, il y a eu l'action de l'Association des habitants de la Vieille-Ville, dont étaient membres Roman Juon et mes collègues ici présentes, Christiane Olivier et Andrienne Soutter.

Pour la ligne de bus 32, au début des années 1980, M. Pagani et moi-même faisions partie de l'Association des habitants de la Jonction. Une pétition avait été déposée pour cette fameuse ligne. Nous avons bataillé pour l'obtenir et nous avons été très contents, comme d'autres habitants du quartier, de l'inaugurer avec Mme Jacqueline Burnand, socialiste, qui l'avait mise en œuvre.

Alors, Mesdames et Messieurs de l'Entente, il est bien beau d'entendre que vous êtes à l'origine de tout, mais cela n'est pas vrai. Ces demandes, aujourd'hui comme par le passé, viennent toujours des habitantes et des habitants et nous sommes à l'origine de ces demandes.

Je suis d'autant plus étonnée de la position du groupe libéral et de l'Entente qu'au Grand Conseil, suite au lancement du referendum des Verts contre la traversée de Vésenaz, les groupes politiques de droite, libéraux en tête, ont refusé de soutenir les travaux des commissions respectives concernant les lignes de tram. Ils ont bloqué des projets et des crédits d'investissement par mesure de rétorsion face à l'exercice d'un droit fondamental.

Alors, j'attends que ces groupes passent réellement à la concrétisation de leurs idées prétendument en faveur des transports publics, en ne bloquant pas des projets sur l'ensemble du territoire cantonal, comme cela a été le cas, mettant en

péril des projets de construction de lignes de tram adoptées par le Grand Conseil, ainsi que les investissements que pouvaient faire les entreprises en cette période de crise.

Nous pourrions polémiquer longtemps, mais il convient de se concentrer sur le sujet, qui est d'offrir des prestations de qualité à l'ensemble de la population.

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis un peu surpris par la teneur de ce débat. Je n'y comprends absolument rien. Je ne comprends pas pourquoi le groupe socialiste essaie de nous enfumer avec un débat qui n'a pas lieu d'être aujourd'hui.

Nous ne débattons pas du rôle de l'Etat et de la Ville et des possibles doublons que vous savez bien très créer par ailleurs. La Constituante traite d'ailleurs de ce sujet et on peut noter au passage que, dans certains cantons, ce sont les communes qui s'occupent des transports, par exemple à Lausanne et à Berne. Ce soir, nous parlons en fait du budget 2010 par anticipation, aujourd'hui, et malheureusement, nous sommes obligés d'anticiper ce débat parce qu'il s'agit de prendre une décision extrêmement rapide qui est d'exiger que le Conseil administratif reprenne langue avec les TPG demain matin à la première heure pour rétablir ces lignes.

Je voudrais ici rappeler le contexte historique du débat, tel qu'il nous a été expliqué clairement en commission des finances et dans cette enceinte par le Conseil administratif. Tout d'abord, au printemps 2009, le Conseil administratif a décidé d'élaborer un plan B pour le budget 2010. Chaque conseiller administratif est venu avec ses différentes propositions de mesures d'économie. M. Pagani a présenté l'idée de supprimer ces trois lignes de bus – cette idée vient de lui – laquelle a été validée par le Conseil administratif avec toutes une série d'autres mesures de ce fameux plan B, dont nous n'avons malheureusement pas vu une seule ligne! Aujourd'hui, qu'en reste-t-il? Après la cacade que nous a faite le Conseil administratif sur le budget 2010 qui, je vous le rappelle, était déficitaire de 60 millions en juin et qui, aujourd'hui, est bénéficiaire, que reste-t-il de ce plan B? La seule prestation municipale utile à la population a été supprimée. Nous ne comprenons pas pourquoi c'est la seule mesure de ce fameux plan B, dont nous n'avons pas encore vu la couleur, qui reste aujourd'hui.

Cette mesure est d'autant plus incompréhensible qu'il s'agit d'une vraie prestation à la population, contrairement à un certain nombre d'objets dont nous aurons l'occasion de parler au budget et pour lesquels nous ferons les amendements nécessaires. Malheureusement, s'agissant de la suppression de ces lignes de bus, nous sommes obligés d'en débattre ce soir, de faire le débat budgétaire, et non pas le débat sur la politique des transports Ville-Canton.

Contrairement au texte socialiste qui demande je ne sais quoi, de manière incompréhensible, nous exigeons que M. Pagani prenne immédiatement contact demain matin avec les TPG pour rétablir ces lignes, et cela sans passer par le Conseil d'Etat. En effet, faut-il rappeler au groupe socialiste ainsi qu'à l'Alternative que non seulement la population risque d'être privée de lignes de bus, c'est-à-dire de prestations fort utiles, mais que les employés des entreprises sous-traitantes ont reçu leur lettre de licenciement? Il s'agit aussi de rétablir ces emplois… *(Protestations.)* Si, c'est vrai, les représentants de votre groupe le confirment.

Pour résumer, l'Entente et le groupe radical recommandent de voter, non pas la résolution socialiste, mais la résolution de l'Entente, qui réclame la reprise immédiate des discussions dès 8 h demain matin!

M. Rémy Pagani, maire. Il n'est pas dans les habitudes du Conseil administratif d'intervenir avant la fin des débats, mais je dois rétablir un certain nombre de faits, après les propos de M. Olivier Fiumelli et d'autres intervenants.

En préambule, je constate que l'ensemble de cet hémicycle est d'accord avec la pérennité de ces lignes de bus. Je m'en réjouis. Comme l'a indiqué Mme Nicole Valiquer Grecuccio, j'ai été un des initiateurs de la ligne 32 et d'autres associations se sont mobilisées afin que ces lignes existent.

Cela étant, Monsieur Fiumelli, je siège au conseil d'administration des TPG. Le jour où le Conseil administratif a décidé cette mesure, j'ai averti téléphoniquement M. Plojoux, président du conseil d'administration, qu'un problème se posait au niveau de la pérennité de ces lignes et qu'il fallait discuter de la répartition Ville-Etat. Car c'est bien l'enjeu: y a-t-il une possibilité que l'Etat reprenne à sa charge une prestation qui est de son ressort? On nous rappelle souvent que certaines prestations sont du domaine municipal ou du domaine cantonal. J'estime pour ma part que ces lignes de bus, après avoir fonctionné pendant dix ou quinze ans, voire plus pour certaines, doivent être prises en charge par les TPG.

J'ai donc attendu la convocation du directeur ou du président des TPG, en vain. Tout le monde a botté en touche en se disant que, de toute façon, le Conseil administratif verrait bien ce que les conseillers municipaux penseraient en fin d'année. Lors du dernier conseil d'administration des TPG, je me suis permis de rappeler, sous la rubrique des divers, les obligations de la direction des TPG, qui devait au moins prendre contact avec le Conseil administratif. Malheureusement rien n'a été fait.

J'ai téléphoné à M. Plojoux au milieu de la semaine dernière, afin de fixer une rencontre pour négocier. Concrètement, il n'a jamais été question de licencier

personne. Il a été question – et j'en ai eu confirmation par M. Robert Cramer avec qui je me suis entretenu – de réduire les prestations à hauteur de 425 000 francs pour les trois lignes, ce qui signifie diminuer les dessertes, que le petit bus termine sa journée à 19 h au lieu de 21 h, etc. Mais il n'a jamais été question de donner congé à qui que ce soit. A ma connaissance cette information est fausse.

Cela étant, ces deux résolutions m'interpellent, notamment celle qui conclut à céder immédiatement aux TPG, en rétablissant les montants au budget, charge à la municipalité d'assurer la totalité du financement. Je ne suis pas d'accord avec cela, car, par exemple, la ligne 35 reliant la place des Augustins à l'Hôpital profite à l'ensemble des citoyens du canton. Ce n'est donc pas à la municipalité de prendre en charge cette ligne de bus.

En conséquence, je vous demande de laisser au Conseil administratif la latitude de négocier jusqu'au vote budgétaire du mois de décembre. J'ai pris rendez-vous avec l'ensemble des partenaires, que ce soit les responsables des TPG ou les responsables de la Direction générale de la mobilité, afin que le contrat de prestations 2011-2015 prévoie la prise en charge totale ou partielle de ces lignes par l'Etat de Genève. M. Cramer – et je peux le dire tout à fait officiellement – est entré en matière, sans condition, sur la demande de la municipalité de trouver une solution à l'amiable pour le contrat de prestations 2011-2015. Il restera alors à votre parlement d'accepter la contre-proposition de financer ces lignes encore une année, par gain de paix. Puis, dès le 1er janvier 2011, ces prestations seront reprises, comme il se doit, par le Canton.

Mesdames et Messieurs le conseillers municipaux, il ne sert à rien de s'écharper, tout le monde est d'accord pour maintenir ces lignes de bus. Nous avons bien compris le signal et nous y faisons droit. Il faut nous laisser la latitude de négocier, sachant que vous aurez de toute façon, lors du débat budgétaire du 12 décembre, l'opportunité de nous sanctionner, si vous trouvez que ces négociations n'ont pas été menées de manière convenable. Si vous le souhaitez, vous pouvez continuer à débattre, mais à mon avis la messe est dite.

M. Alexis Barbey (L). Je comprends très bien le désarroi à la fois de l'Alternative et du maire, dont les prises de positions sont complètement hallucinantes. Je compatis pour l'Alternative, car il n'est pas facile de trouver les bonnes contorsions intellectuelles qui justifient les erreurs des magistrats, sachant que nous avons tous, à un moment ou à un autre, des magistrats qui dysfonctionnent… *(Exclamations et rires.)*

Monsieur Pagani, vous êtes membre du conseil des TPG et vous semblez ne pas connaître les contraintes liées à l'exploitation des transports en commun, qui font qu'on ne peut pas rétablir une ligne de bus en deux minutes, sous prétexte

qu'on a rétabli le montant budgétaire! En l'occurrence, il faut engager des chauffeurs, trouver des bus, imprimer des horaires… Cela exige un certain temps et cet aspect, qui nous a été confirmé au plus haut niveau des TPG, aurait dû être porté à votre connaissance, Monsieur le magistrat.

Vous vous réjouissez, dites-vous, d'être désavoué par ce Conseil municipal, tant mieux! Nous nous en réjouissons aussi! Certes, vous ne serez pas lapidé sur la place publique, mais nous pensons que vous avez fait une erreur en essayant de prendre en otage les citoyens genevois, en particulier les personnes âgées, et l'ensemble des utilisateurs des transports publics. Alors que vous vous targuez d'être un fin négociateur et que vous avez été élu ici avec cette étiquette, quelles négociations avez-vous menées dans ce dossier? Vous nous promettez de négocier avec les TPG, mais la Ville n'a aucun problème avec les TPG: il s'agit d'un financement que la Ville voudrait voir supporter par l'Etat! Il ne s'agit pas d'un problème Ville-TPG, mais d'un problème Ville-Canton, alors changez votre fusil d'épaule dans votre négociation.

Monsieur le magistrat, j'ai l'impression que vous avez joué au pompier pyromane, en allumant un contre-feu à l'absence de travail budgétaire de la part du Conseil administratif, en arrivant avec des propositions d'économies que personne ne peut accepter dans cette enceinte. Nous avons le sentiment, à droite, d'une politique du fait accompli, dans laquelle, Monsieur le maire, vous êtes passé maître, comme vous êtes passé maître dans l'art de forcer les décisions en présentant à la dernière minute, lors des séances du Conseil municipal, des propositions que vous dites incontournables et que vous nous empêchez ainsi d'examiner. C'est un procédé que j'ai déjà dénoncé le mois dernier, je ne vous lâcherai pas, je pense que vous truquez les procédures et le processus démocratique!

Ce soir, l'Entente prend la défense des personnes âgées mais, que je sache, il n'y a pas d'exclusivité au niveau politique s'agissant de la défense des citoyens genevois. L'Entente défend ceux qu'elle estime devoir être défendus, parfois contre des erreurs, souvent contre des mauvaises appréciations de la part du gouvernement ou des autorités. C'est pour cela que nous avons été élus et nous n'avons pas de leçon de morale à recevoir de la part de l'Alternative. D'ailleurs, si nous défendons aujourd'hui les personnes âgées, je me réjouis que vous nous renvoyiez l'ascenseur, une fois ou l'autre, en défendant les entreprises!

En l'occurrence, et en cela je rejoins M. Pagani, nous sommes unanimes autour de cette salle pour rétablir ces lignes de bus. La question n'est pas de savoir qui a la paternité de ces lignes, mais bien celle de leur maintien. La voie que nous proposons, à travers notre projet de résolution urgente, est de contacter immédiatement les TPG, pour s'assurer qu'il n'y aura pas d'interruption dans le service à la population genevoise.

Parallèlement, nous ne voyons aucun inconvénient à appuyer la résolution des socialistes qui demande des négociations, car de toute façon il faudra négocier. Même si nous rétablissons le financement de ces lignes pour 2010, il faudra négocier, car la problématique est plus large. Si nous sommes en désaccord avec l'Etat – et non avec les TPG, Monsieur Pagani – il faut négocier avec lui, et nous n'avons aucun problème sur les bancs de l'Entente, ou en tout cas sur les bancs libéraux, à soutenir avec le plus grand désintéressement et même avec le plus grand intérêt, la proposition de résolution des socialistes. Mais pour agir efficacement et rétablir ces lignes, il faut aussi accepter notre résolution, car nous n'avons plus le temps de négocier.

Nous aurions eu le temps de négocier, si le sujet nous avait été soumis au moment où le Conseil administratif a concocté sa proposition de budget. Mais, au moment du vote budgétaire, le 12 décembre 2009, il sera trop tard pour éviter l'interruption de ces lignes de bus, et il ne sera plus possible de les rétablir avant septembre 2010.

Nous vous proposons donc d'accepter ce soir les deux résolutions, qui vont dans le même sens. Après nous être bien chamaillés, nous pourrons ainsi aller de l'avant!

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. En effet, nous sommes tous d'accord et pourtant…

M. Jean-Charles Lathion (DC). Chers collègues, je suis d'accord avec la proposition faite par M. Barbey. Ce qui importe pour le citoyen, ce n'est pas d'avoir un Zorro au Conseil administratif qui se batte contre le Conseil d'Etat et qui arrive à gagner les négociations. Ce qui compte au final pour la population genevoise, c'est que ces trois lignes puissent continuer à fonctionner.

Tout à l'heure, M. Pagani expliquait qu'il s'était mis d'accord avec son collègue du Conseil d'Etat Robert Cramer et qu'un accord aboutirait pour 2011-2015. Pour la fin de l'année 2009 et 2010, il indiquait qu'il était possible de maintenir ces lignes. Puisque c'est exactement ce qui nous intéresse ce soir et ce que vous demandez à long terme, s'agissant des négociations, nous devrions donc nous mettre d'accord et voter les deux résolutions. Ce serait la voie de la sagesse, sans revenir sur qui a fait quoi dans les années 1980. Le Parti démocrate-chrétien pourrait faire tout un historique des années 1970, mais je ne pense pas que le débat y gagnerait.

Votons les deux résolutions et nous aurons ainsi fait progresser le débat!

Mme Valérie Bourquin (Ve). Mesdames et Messieurs, les Verts partagent exactement les impressions et la position du groupe socialiste exprimées par M. Lopez Quirland. Je le remercie pour son intervention et je vais éviter d'inutiles redites.

En revanche, nous sommes extrêmement déçus par l'attitude de l'Entente. Pour une fois que nous sommes tous d'accord – sous réserve de la position de l'Union démocratique du centre que nous ne connaissons pas encore – pour une fois que nous avons l'occasion d'aller tous ensemble dans la même direction et de travailler efficacement, sans perdre un temps infini, pour le bien des citoyens, l'Entente s'y refuse, sous prétexte, semble-t-il, de montrer qu'elle défend mieux les transports publics! Je n'imagine pas que quiconque puisse croire une chose pareille! En l'état, je ne comprends pas la raison du refus de l'Entente, en commission des pétitions, de signer une seule et même résolution défendue par tous.

Au final, nous avons donc deux résolutions presque identiques, à la différence près que celle de l'Alternative insiste sur la nécessité de poursuivre les négociations, en référence aux propos tenus par M. le maire tout à l'heure, et demande que, dans l'intervalle seulement, la Ville assure le financement. Contrairement à ce qu'a dit M. Barbey, notre résolution demande clairement le maintien de ces lignes. Mais nous voulons aussi que M. le maire poursuive ses négociations. Pour cette raison, nous accepterons uniquement le projet de résolution de l'Alternative.

M. Olivier Fiumelli (R). Je regrette un peu que Mme Bourquin remette de l'huile sur le feu. C'est dommage, mais enfin…

Pour répondre à M. Pagani, qui a également tenté de nous embrouiller dans ce débat, je rappelle une fois de plus qu'il s'agissait d'une mesure d'économie du Conseil administratif pour le budget 2010. Mme Salerno, qui n'est malheureusement pas présente ce soir, nous a annoncé en commission des finances, lors des derniers ajustements budgétaire, que ces montants étaient supprimés. Je vous rappelle aussi que le Conseil municipal n'a pas le droit d'alourdir le budget. Nous ne pourrons donc pas rajouter ces lignes lors du débat budgétaire. Seul le Conseil administratif a le droit de le faire. Par conséquent, Monsieur Pagani, j'aimerais que vous preniez l'engagement ce soir de rétablir ces lignes au budget 2010, puisque c'est vous qui les avez retirées.

M. Pierre Rumo (AGT). Mesdames et Messieurs le conseillers municipaux, l'Entente n'a évidemment pas envie de reparler de la création de ces lignes de bus, car elle n'y était pas forcément favorable dans les années 1980-1990. Ce n'est plus le problème de nos jours, je le sais, mais enfin, dans ces années-là, c'est bien l'Alternative qui avait proposé la création de ces lignes de quartier. D'abord

dans la Vieille-Ville, avec la création de ce qui est devenu la ligne 36. Puis, dans les années 1990, avec la création de la ligne Plainpalais-Jonction, notamment sous l'impulsion de Mme Laurette Dupuis, ancienne conseillère municipale du Parti du travail. Personne n'a le monopole de la défense des personnes âgées, j'en conviens, Monsieur Barbey, mais il faut rappeler que la création de ces lignes de quartier a d'abord été un combat de l'Alternative.

Au printemps 2009, il s'est agi de prévoir des diminutions dans les lignes budgétaires et, malheureusement, une des seules prestations prévue à la baisse a été celle des lignes de bus 32, 35 et 36. Il est peut-être malheureux que le débat se soit cristallisé sur ces lignes de bus et sur les 450 000 francs alloués par la Ville, alors qu'à l'époque on parlait d'autres diminutions de prestations municipales. Il n'en reste pas moins qu'il faut prévoir une autre répartition et que la Ville ne devrait plus payer ces sommes. En effet, ces lignes de bus doivent faire partie du bouquet d'offres des TPG, comme le relève le projet de résolution de l'Alternative.

Aujourd'hui, je crois qu'il est exagéré de s'attaquer à M. Pagani. Je puis vous dire qu'il s'est opposé à la diminution de ces subventions municipales, mais qu'il respecte la collégialité, principe avec lequel l'Entente est d'accord. M. Rémy Pagani est collégial, beaucoup plus collégial que vous ne le pensez, dans ce dossier.

Nous estimons que la résolution proposée par l'Alternative est la meilleure et la seule qui doit être votée ce soir. En effet, voter la résolution de l'Entente revient à baisser les bras lors des négociations avec les TPG.

Il est vrai que nous nous battons pour qu'il n'y ait pas de carence dans les prestations dès janvier 2010 et notamment contre la suppression de la ligne de bus 32, car c'est elle qui est la plus menacée. Mais nous estimons aussi qu'il faut laisser au Conseil administratif le soin de négocier avec les TPG, afin que les lignes de bus 32, 35 et 36 perdurent en 2010 sans interruption aucune.

Mme Christiane Olivier (S). Comme certains préopinants, je n'entends pas discuter ici la paternité, voire la maternité de la création de ces lignes, le principal étant qu'elles existent et qu'elles perdurent. Je ne désire pas non plus entrer dans une politique stérile gauche-droite, ce n'est pas le lieu. Nous avons tous ici le même but. Pour nous non plus, il n'y a pas d'interruption possible. Par conséquent, essayons de nous mettre d'accord sur les moyens.

Les considérants des deux résolutions sont presque identiques. Nul n'est besoin ici de souligner – cela a été fait par tous les préopinants – l'utilité de ces lignes de bus, que ce soit pour le quartier de la Jonction, de la Vieille-Ville ou celui de l'Hôpital. Un autre point sur lequel nous avons insisté est que ces lignes

s'inscrivent pleinement dans le concept de mobilité douce auquel nous sommes tous attachés. Dès lors qu'on demande à la population, indépendamment des personnes âgées, de laisser leur voiture à la maison, ces trois lignes de bus participent pleinement à cette mobilité douce. Comme l'a relevé un préopinant, elles sont nécessaires non seulement pour les personnes âgées, mais aussi pour tous les habitants du canton qui se rendent dans ces différents quartiers.

Mesdames et Messieurs, étant donné que nous sommes d'accord sur les considérants, sur les buts à poursuivre, sur le fait que ces lignes perdurent, mettons-nous d'accord sur les invites de ces résolutions. La seule différence entre la vôtre et la nôtre, c'est que vous demandez que la Ville de Genève continue à subventionner ces lignes de bus. Or, c'est le point sur lequel nous voulons aller de l'avant. Comme l'a dit M. Rémy Pagani, les transports publics sont à la charge du Canton et nous n'avons pas à nous substituer à lui et à pérenniser ce transfert de charges.

Par ailleurs, à l'heure où les TPG prévoient d'augmenter les tarifs, sans doute en 2011, il serait vraiment dommage qu'en même temps on supprime trois lignes de bus.

M. Pagani nous a indiqué que le Conseil administratif était entré en négociation avec le Canton et les TPG et qu'un transfert serait possible. Le seul point qui nous gêne, c'est la situation en 2010 et c'est pourquoi notre résolution demande au Conseil administratif d'agir dans l'intervalle. Car M. Fiumelli a raison et je le remercie de l'avoir relevé: lorsque M. le maire nous dit que si nous ne sommes pas d'accord avec les négociations nous pourrons intervenir lors du vote du budget, c'est inexact. Nous ne pourrons pas rétablir ces lignes lors du budget, sauf à trouver des économies ailleurs. C'est pourquoi, dans notre seconde invite, nous demandons que, dans l'intervalle, en attendant le résultat des négociations pour 2011, «le Conseil administratif assure le maintien et le fonctionnement de ces trois lignes», c'est-à-dire que le Conseil administratif revienne sur sa décision et réintroduise les montants au budget, afin que nous n'ayons pas à trouver les économies correspondantes.

Puisque nous sommes unanimes sur les buts poursuivis, sur la nécessité et la pérennité de ces lignes, mettons-nous d'accord et votons la résolution R-124. Celle-ci donne, d'une part, les moyens au Conseil administratif de continuer les négociations pour 2011 qui sont à bout touchant, et demande, d'autre part, que le Conseil administratif finance le fonctionnement des lignes pour l'année 2010.

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, voici une soirée où je crois rêver! Mieux vaut entendre cela que d'être sourd, mais toujours est-il qu'une majorité de gauche s'est dit prête à couper une pres-

tation qu'elle avait elle-même sollicitée. Lorsque nous nous étions opposés à ces lignes de bus, nous relevions qu'il appartenait à l'Etat d'assumer cette tâche. Nous entendons maintenant les mêmes propos sur les bancs d'en face. Cela fait plaisir de constater que nous avions raison!

Nous dénonçons ce soir la manière dont le Conseil administratif, à majorité de gauche, a décidé de supprimer ces lignes de bus, libre à la population d'aller à pied. Je prends l'exemple du boulevard Carl-Vogt où se trouvent deux grandes surfaces commerciales. Depuis la Jonction, il faut s'y rendre à pied en remontant le boulevard, car il n'y a pas de moyens de transport. Que font les gens? Si vous vous trouvez à la rue de l'Ecole-de-Médecine, il faut aller prendre le bus 32 à l'entrée du boulevard Carl-Vogt, car la ligne du bus 1 tourne à la rue des Bains. Il faut donc parcourir le reste du trajet à pied. Ce n'est pas vraiment pratique pour les personnes âgées munies d'un déambulateur! Nous avons dépensé beaucoup d'argent pour rehausser les trottoirs et maintenant vous voudriez que, sur 300 ou 400 mètres, les gens aillent à pied, ou à vélo puisque c'est le nouveau mode de transport! Voilà ce qu'on est en train de dire ce soir à des gens de 82 ans: allez-y, faites du vélo! Moi, j'en connais qui doivent se rendre de temps en temps à la Migros ou à la Coop.

Que font les gens qui sortent de ces grandes surfaces? Ils prennent le bus 32 et refont la boucle pour rentrer chez eux, parce que sans cette prestation ils doivent marcher. Et aujourd'hui, vous voudriez fermer les yeux là-dessus pour sauver la face du Conseil administratif, qui a joué tout faux sa partition. Cela, nous ne pouvons pas l'admettre. Alors, prenez vos responsabilités! Comme toutes les autres erreurs que vous faites, celle-ci a un coût, eh bien, assumez!

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, je suis membre d'un collège et, de plus, je suis maire pendant une année. A ce titre et sous le contrôle de mon collègue, je prends l'engagement ici que, si le 12 décembre 2009, nous n'avons pas conclu la négociation avec les TPG, le Conseil administratif rétablira cette ligne budgétaire. Ainsi, il n'y aura plus de polémique.

Simplement, il faut que nous ayons une marge de manœuvre et je vous propose, afin d'avancer dans le débat, de modifier la résolution de l'Entente. En effet, l'invite qui dit: «demander au Conseil administratif de renouveler immédiatement la convention 2010 avec les TPG en leur écrivant qu'il désire revenir sur sa demande de suppression des lignes 32, 35 et 36» revient à baisser la garde, à dire que nous nous sommes trompés et cela ne va pas.

Je propose donc d'amender la résolution R-125, en supprimant la première partie de l'invite, ce qui nous permettrait de continuer la négociation, et en gardant la phrase suivante:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal souhaite connaître les conditions et les possibilités (techniques, financières et délais) pour rétablir, sans perte ni interruption de service pour les usagers, les lignes de bus 32, 35 et 36.»

Quant à la résolution R-124, il n'y a pas de modification à apporter. Il est essentiel de négocier la reprise de ces trois lignes dans le bouquet d'offres des TPG. Si nous n'y arrivons pas l'année prochaine, nous devons y arriver au début de l'année suivante. C'est impératif, car il n'appartient pas à notre municipalité de financer les lignes de bus.

D'ailleurs, je vous rappelle que les Hôpitaux universitaires genevois subventionnaient la ligne de bus 35 et qu'ils ont profité de la brèche ouverte par notre municipalité pour retirer leurs billes. Là aussi, il y aurait eu quelque chose à dire, mais personne n'a rouspété, parce que le directeur de l'Hôpital, M. Gruson, a bien posé les termes du problème, en disant que ce n'était pas à l'Hôpital de subventionner une ligne de bus, mais bien à l'Etat de Genève.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je vous propose donc ce compromis et j'espère que vous l'accepterez.

M. Alexandre Chevalier (L). Je tiens à être clair en ce qui concerne les délais, car j'ai l'impression que M. le maire, administrateur des TPG, ne comprend pas. La direction des TPG nous a certifié que le seul moyen de rétablir ces lignes au 1er janvier 2010, c'était d'intervenir demain. En effet, les TPG doivent rendre le cahier des charges au Conseil d'Etat vendredi soir. Dans celui-ci figurent notamment le nombre de chauffeurs engagés, les sous-traitants, les horaires… Je précise que ces horaires sont définis une fois par an, le 13 décembre, non seulement pour les TPG, mais pour tous les transports publics. Cela veut dire que si, demain matin, les TPG n'ont pas l'assurance que la Ville veut bien financer l'année 2010, il n'y aura plus de lignes 32, 35 et 36, ou du moins il y aura une baisse significative des fréquences.

Nous ne voulons pas de baisse de fréquence, pour aucune de ces trois lignes. C'est pourquoi nous demandons que soit rétabli le financement, non pour mettre à mal les négociations, mais parce que les usagers doivent pouvoir bénéficier de ces lignes au 1er janvier 2010. Voilà la priorité! *(Remarque.)* Oui, je me répète, car j'ai l'impression que cela n'a pas été vraiment compris! Le projet de résolution de l'Entente municipale demande le rétablissement de ces lignes au 1er janvier 2010 et un engagement ferme de la Ville à ce sujet, quitte à négocier ensuite pour 2011 et les années suivantes. C'est votre responsabilité, mais les usagers ne doivent pas en pâtir.

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur Chevalier, j'ai bien compris votre volonté de rétablir ces lignes de bus. Le Conseil municipal et le Conseil administratif sont d'accord avec vous. Simplement, la question se pose de savoir si c'est le politique qui dirige la Ville, le Conseil d'Etat et les TPG, ou si ce sont des impératifs techniques!

Au cours de la discussion que j'ai eue avec M. Robert Cramer, je lui ai confirmé que, conformément à la contre-proposition que j'ai faite, nous allions de toute façon prendre en charge le paiement pour 2010. Je le lui ai dit de vive voix, mais, si vous le désirez, j'écrirai demain matin au Conseil d'Etat pour confirmer que, nonobstant la négociation que nous aurons la semaine prochaine, il est évident pour nous que les prestations doivent être maintenues intégralement en 2010.

Simplement, je veux avoir un outil de négociation, plutôt que de baisser les armes, et j'espère que vous me laisserez cette marge de manœuvre. Voici ma proposition, Monsieur Chevalier et je vous propose d'en rester là.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Pagani à la résolution R-125 est accepté par 45 oui contre 29 non.

Mise aux voix, la résolution R-125 amendée est acceptée par 53 oui contre 1 non (20 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal souhaite connaître les conditions et les possibilités (techniques, financières et délais) pour rétablir, sans perte ni interruption de service pour les usagers, les lignes de bus 32, 35 et 36.

Mise aux voix, la résolution R-124 est acceptée par 56 oui contre 15 non (3 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal:

– soutient le Conseil administratif dans son intervention auprès du Conseil d'Etat et de la direction des Transports publics genevois (TPG) afin de trou-

ver une solution pour une reprise de ces trois lignes qui devraient être incluses dans le bouquet d'offres des TPG;

– demande que, dans l'intervalle de cet accord, le Conseil administratif assure le maintien et le fonctionnement de ces trois lignes jusqu'à l'aboutissement des négociations.

La présidente. Nous passons au point suivant, soit la proposition PR-750 concernant le complexe «crèche, sport et jeunesse» situé sur le site de la gare des Eaux-Vives.

M. Georges Queloz (L). Madame la présidente, le groupe libéral n'est pas opposé au renvoi de cette proposition en commission. Mais nous vous proposons de reporter ce point à la séance du mois de décembre, au moment où nous connaîtrons le résultat de la votation populaire sur le CEVA (liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse). Il s'agit ici d'engager une étude pour 4 700 000 francs qui est directement liée au projet du CEVA. Raison pour laquelle nous vous proposons de reporter ce point.

La présidente. Mesdames et Messieurs, le report de ce point est demandé. Je vous prierai donc d'intervenir, si vous le souhaitez, sur cette demande de report uniquement, sans entrer dans le débat.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Nous sommes favorables au renvoi de cet objet directement en commission et nous refusons de reporter le débat. Il est absolument clair que le groupe démocrate-chrétien saisira toutes les opportunités pour offrir une meilleure qualité de vie à nos concitoyens…

La présidente. Monsieur de Kalbermatten, je suis désolée de vous interrompre. Je vous demande de vous exprimer sur le report de cet objet à la séance du mois de décembre.

M. Alain de Kalbermatten. Comme je l'ai dit, nous sommes contre le report de cet objet.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical suivra la proposition du groupe libéral. Il paraît en effet assez logique d'attendre trois semaines. De toute façon, je

rappelle que la commission des travaux et des constructions est débordée de travail et il n'est donc pas grave d'attendre trois semaines, avant de lui renvoyer cette proposition.

Mme Isabelle Brunier (S). Le groupe socialiste refusera le report de cette proposition. Nous sommes d'ailleurs étonnés que cette demande provienne de groupes qui, officiellement et à coups de publicité dans les journaux, sont favorables au projet du CEVA. Si l'on est massivement pour le CEVA, comme le député Gabriel Barillier et tant d'autres qui se déclarent dans les journaux, on ne peut pas donner un signal négatif à la population avant la votation populaire, en demandant le report d'un sujet effectivement lié au projet du CEVA.

Il faut montrer à la population que nous voulons le CEVA, et donc les projets qui y sont liés. Au printemps de cette année, nous avons tous voté les plans localisés de quartier qui concernaient l'aménagement du quartier de la gare des Eaux-Vives, liés avec le CEVA. Il est donc exclu, pour nous, de reporter cette proposition au mois de décembre, après la votation populaire. Au contraire, nous devons montrer, dans le cadre de la campagne de votation, que nous voulons cet aménagement, ce projet. Il est donc important d'entrer en matière ce soir sur cette proposition.

Mme Salika Wenger (AGT). Chers collègues, je ne dirai pas mieux que Mme Brunier. Nous sommes absolument contre le report de cette proposition. Comme l'a très bien relevé M. Dossan tout à l'heure, un certain nombre d'objets sont à l'étude à la commission des travaux et des constructions et le traitement de cette proposition prendra un certain temps. Notre groupe pense, à l'instar de Mme Brunier, qu'il faut donner un signe politique fort, en montrant que nous voulons des infrastructures et que nous votons les crédits d'études. Il n'y a pas de raison de donner un signe négatif, alors que nous sommes tous d'accord avec le projet du CEVA.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, notre caucus s'est posé la question qu'à l'évidence les libéraux et les radicaux se sont également posée. Nous sommes arrivés à une conclusion différente, pour les raisons que certaines préopinantes ont exprimées. La prise en considération et le renvoi à la commission des travaux et des constructions ne change rien, mais absolument rien, quant au fond. Je pense que cette commission est assez sage pour attendre la votation populaire, à la fin novembre, avant d'entamer l'étude de cette proposition. Cessons de perdre du temps ce soir et envoyons cette proposition à la commission des travaux et des constructions!

Mme Sarah Klopmann (Ve). Les Verts sont tout à fait d'accord avec les propos de Mme Brunier. Il convient d'étudier ce projet au plus vite. Il est évident que le Conseil municipal ne pourra pas voter ce crédit d'étude avant la votation populaire du mois de novembre, puisque notre prochaine séance plénière est fixée après la votation du CEVA. Nous ne risquons donc pas de lancer une étude qui n'aura peut-être pas lieu d'être, comme le laisse entendre le groupe libéral… Nous souhaitons travailler vite et bien sur ce sujet.

La présidente. Je propose que nous votions formellement ce report. M. Queloz souhaitez-vous intervenir?

M. Georges Queloz (L). Je comprends que l'on veuille faire du forcing, mais je crois que le message qu'on transmet en disant qu'il faut aller de l'avant pour le CEVA aura l'effet contraire. Je suis certain que ceux qui suivent ce débat ne trouveront pas sage de faire du forcing pour engager ces 4 700 000 francs. De plus, la commission des travaux et des constructions, une fois saisie de cette proposition, devra commencer à l'étudier, quel que soit le résultat de la votation. Par souci d'économie aussi, nous pourrions très bien attendre quinze jours et l'issue de la votation populaire. Voilà pourquoi nous demandons le report.

La présidente. Merci, Monsieur Queloz. Puisque vous ne retirez pas votre demande de report, je la mets aux voix.

Mis aux voix, le report de la proposition PR-750 est refusé par 48 non contre 19 oui.

4. Proposition du Conseil administratif du 28 octobre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit d'études de 4 700 000 francs destiné à l'organisation d'un concours d'architecture et aux études d'un complexe «crèche, sport et jeunesse» situé sur le site de la gare des Eaux-Vives, sur les parcelles 2822 et 2432, feuille 23 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de l'Etat de Genève (PR-750).

Préambule

L'aménagement du site de la gare des Eaux-Vives fait l'objet d'un plan directeur de quartier (PDQEV N° 29520) que votre Conseil a approuvé par le biais du vote de la résolution PR-670 en date du 12 mai 2009 et qui a été adopté par le Conseil d'Etat le 22 juillet 2009.

La Ville de Genève est concernée par trois périmètres de ce plan directeur, dont deux sont appelés à recevoir des équipements publics, soit le «lot A» pour la construction de la Nouvelle Comédie et le «lot C», pour la construction d'un espace de vie enfantine et d'équipements sportifs et créatifs polyvalents à destination des jeunes et des associations.

Exposé des motifs

L'opportunité offerte par le futur développement du secteur de la gare des Eaux-Vives de combler le déficit d'espaces de vie sociale dans ce quartier par l'édification d'un complexe d'équipements publics polyvalents doit être saisie. Il s'agit de favoriser l'organisation d'activités sportives et la réalisation de projets initiés par la population, notamment par les jeunes.

Ce programme s'inscrit dans les objectifs du plan directeur communal, en particulier celui visant à intégrer une offre d'équipements publics dans la stratégie du développement de la ville.

L'ensemble du projet constitue un pôle particulièrement adapté pour stimuler la vie sociale non seulement du quartier, mais élargi à l'ensemble de la ville, voir au-delà de ses limites, par son exploitation simultanée avec la mise en service de la liaison ferroviaire CEVA. Les équipements prévus seront par ailleurs connectés à la voie verte d'agglomération réservée aux mobilités douces, qui ont l'avantage de permettre de combiner les déplacements et la pratique d'un sport (marche, jogging, vélo, etc.).

Avec ce projet, la Ville de Genève se doterait d'une infrastructure communautaire innovante, prioritairement dédiée aux initiatives des habitants en offrant une

souplesse d'utilisation en fonction de l'évolution des besoins. Les espaces polyvalents seraient attribués chaque fois que possible dans le cadre d'une démarche d'appel à projets, afin de favoriser les activités s'inscrivant dans les axes de la politique sociale de la Ville de Genève.

Des mises à disposition à la journée ou à la semaine de certains équipements de cette infrastructure permettraient de répondre aux besoins des écoles, des associations et d'autres partenaires désireux d'organiser des tournois sportifs ou des manifestations diverses.

En ce qui concerne l'espace de vie enfantine, la très forte demande de places d'accueil dans ce quartier justifie amplement sa présence dans le complexe.

Programme

Petite enfance

– *Un espace de vie enfantine de 96 places (4 groupes de 24)*
  Malgré les efforts accomplis ces dernières années, le taux de demandes satisfaites se situe à 62% sur l'ensemble de la Ville de Genève et à 55% sur le secteur des Eaux-Vives. Un projet dimensionné à 96 places s'impose comme une impérieuse nécessité pour augmenter l'offre d'accueil de la petite enfance dans cette partie de la ville.

Sport

– *Une salle de badminton de six courts*
– *Un bassin de natation de 33 m pour les écoles et le public*
  Plus de la moitié de la population pratique un sport au moins une fois par semaine. Le cercle des sportifs se trouve maintenant élargi par la catégorie des personnes âgées toujours plus actives sur le plan sportif. La Ville de Genève se doit d'encourager cette tendance, ainsi que la pratique d'un sport par une partie toujours plus grande de la population.

  Par ailleurs, les études réalisées sur ce thème montrent que les activités sportives génèrent une forte croissance de trafic motorisé. L'implantation d'équipements de sports sur un site urbain particulièrement bien desservi en transports publics constitue donc une décision cohérente. Au niveau du quartier, la présence d'installations sportives à proximité des utilisateurs peut favoriser l'exercice physique au sein de la population tout en rendant l'environnement résidentiel encore plus attrayant.

  Aujourd'hui, la Ville de Genève se trouve dans une situation d'engorgement des salles de sports, y compris les salles de gymnastique des écoles, et de saturation complète des bassins de natation ouverts toute l'année au public.

Les mesures organisationnelles permettant d'améliorer le taux d'utilisation des installations existantes ont atteint leur limite.

Plusieurs disciplines sont freinées dans leur développement par le manque d'infrastructures; parmi elles, le badminton et la natation, qui sont pratiqués autant par les hommes que par les femmes et ceci dans toutes les tranches d'âge.

– *Une salle multisports avec gradins escamotables utilisable pour des manifestations avec du public*
  Cette salle multisports aura pour vocation de soutenir une politique sportive ciblée sur des projets d'intégration ou des publics particuliers (migrants, femmes, jeunes, personnes âgées, etc.)

  Elle sera mise à disposition des clubs, des écoles mais aussi de particuliers ou de groupements non constitués formellement.

  Une telle installation sera l'unique infrastructure sportive couverte de cette taille sur la rive gauche – zone lac.

  Elle répondra également à un besoin important en ce qui concerne les manifestations sportives, tournois et autres compétitions.

Musique

La délégation à la jeunesse et le département de la culture (secteur musiques actuelles) manquent d'infrastructures pour satisfaire les nombreuses demandes de groupes de jeunes. Les locaux prévus dans ce programme pourraient être confiés à des associations, sous le contrôle de la Ville de Genève.

– *Huit locaux de musiques insonorisés et attribués à des groupes de jeunes selon la formule «gestion accompagnée»*
– *Un studio d'enregistrement insonorisé*
– *Une salle de concert polyvalente pour des groupes débutants*
  Avec ce projet, il sera possible de répondre à une vingtaine de groupes pour une durée limitée à deux ans. Les groupes les plus chevronnés pourront disposer d'un studio d'enregistrement et d'une salle de concert pour faire leurs premières expériences.

Habitants

– *Un espace modulable mis à disposition de groupes d'habitants pour des périodes limitées.*
  Les statistiques de fréquentation de l'espace de quartier de la rue de Lyon «LE 99» mettent en évidence le besoin de la population des quartiers de disposer de lieux de réunion et de fête.

Un équipement simple, comprenant une cuisine utilisable par des particuliers, modulable selon les besoins et le nombre de personnes présentes est à prévoir. La gestion de cet espace, en liaison avec le foyer d'accueil mentionné ci-après, pourrait être confiée à une association du quartier.

Communs

– *Un foyer d'accueil pour l'ensemble du complexe*

Planification, coordination

Ce projet est en relation directe avec l'ouvrage CEVA de la gare des Eaux-Vives, auquel il sera accolé. Le phasage avec la construction de ce dernier est important pour éviter une friche urbaine durable sur le site.

Estimation sommaire du coût de l'opération

Le coût global de l'opération, tous frais compris, est estimé à 65 000 000 de francs. Ce montant est basé sur l'évaluation économique de l'étude de faisabilité élaborée au mois d'octobre 2008 pour le Service d'architecture.

La précision de cette estimation est de ± 15% et dépend encore de l'évolution du programme et du projet lors de la phase d'étude.

Estimation du coût de l'étude

Le coût total inclut le concours, les phases de l'avant-projet, du projet, du devis général, y compris le dépôt de la requête en autorisation de construire, ainsi qu'une partie de la phase d'appels d'offres selon la répartition suivante.

		Fr. HT	*Total*
V	Frais secondaires		
V.O	Frais secondaires généraux		180 000
	Relevé du terrain, sondages, reproductions information et communication	180 000	
V.1	Concours		
	Coût général de l'organisation du concours		590 000
	Honoraires: jury	185 000	
	Somme totale mise à disposition pour les prix	300 000	
	Documents pour les participants	70 000	
	Photographie et plaquette de présentation du concours	35 000	

W	Honoraires études		3 600 000
W.2	Honoraires ouvrages		
	Honoraires architectes	2 300 000	
	Honoraires ingénieur civil	630 000	
	Honoraires ingénieurs CVSE	420 000	
	Honoraires spécialistes	200 000	
	Divers et imprévus	50 000	
V–W	Coût total du crédit d'étude		4 370 000
Z	Taxe sur la valeur ajoutée (7,6%) appliquée sur les positions V–W = 332 120 francs, admis à		330 000
Total du crédit d'étude demandé (V–Z)			4 700 000

Plan financier d'investissement

Cet objet est prévu sous le N° 050.065.01 du 5e plan financier d'investissement (PFI) 2010-2021 pour un montant de 4 700 000 francs.

Charge financière

Si l'étude est suivie de réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de réalisation, la charge financière annuelle sur 4 700 000 francs comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, sera de 1 026 270 francs.

Maîtrise de l'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit d'étude est le Service d'architecture. Le service bénéficiaire est la Délégation à la petite enfance.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'études de 4 700 000 francs, destiné à l'organisation d'un concours d'architecture et aux études d'un complexe «crèche, sport et jeunesse» situé sur le site de la gare des Eaux-Vives, sur les parcelles 2822 et 2432, feuille 23 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriétés de l'Etat de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 700 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités

Annexes: plan de situation
plan de quartier des Eaux-Vives (PDQ)

LAC DE GENÈVE
Parc La Grange
Stade
Les Allières

Proposition: équipements sociaux et sportifs à la gare des Eaux-Vives

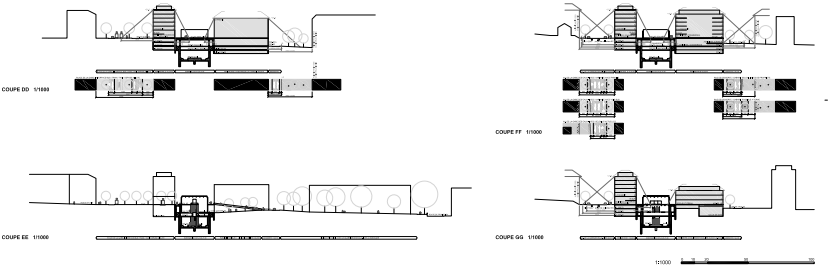

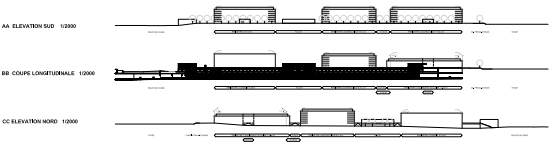

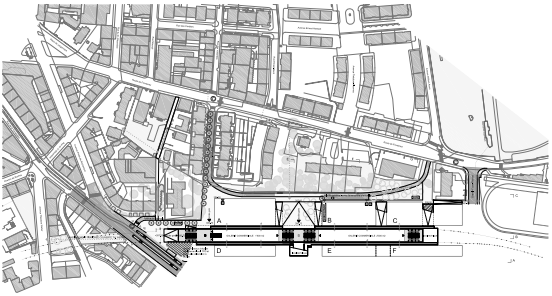

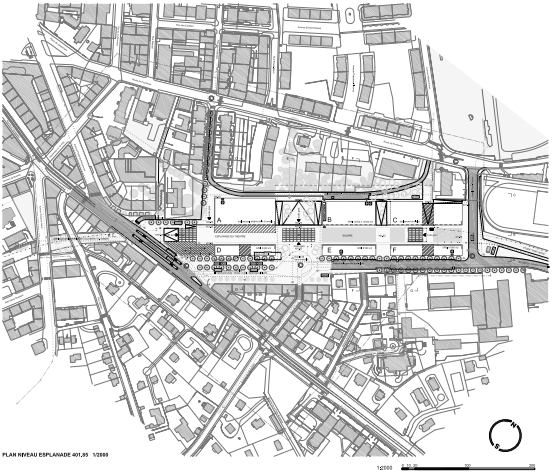

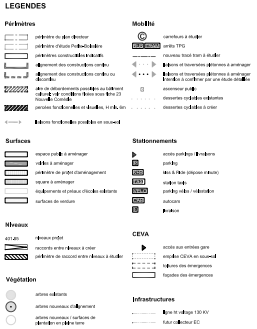

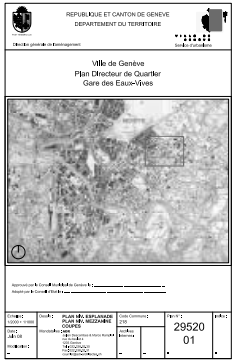

Préconsultation

M. Alain de Kalbermatten (DC). Je pense qu'il faut parler du CEVA, car c'est aussi un cri du cœur. Il est absolument clair que notre groupe saisira toujours les opportunités afin d'offrir une meilleure qualité de vie à nos concitoyens. Il est vrai que nous devons être proactifs concernant les places de crèche. Il est évident que nous devons fournir des lieux d'activités sportives de qualité à nos habitants pour une meilleure hygiène de vie. Enfin, il est certain que nous devons mettre à disposition des lieux de rencontre et d'expression artistique pour les habitants de ce nouveau quartier.

J'ose imaginer que chacun parmi vous est conscient de la plus-value que ces équipements représentent pour la rive gauche. Mais, hélas, il y a un mais: comme le disait M. Queloz, tout cela est possible à la seule condition que le CEVA se réalise et uniquement à cette condition. Je profite de cette tribune pour réitérer notre appel à la population de voter ce vaste chantier, car de lui découlera une mutation bénéfique au service d'une qualité de vie sans précédent dans ce quartier et pour Genève dans son entier.

Je vous invite à renvoyer cette proposition à la commission des travaux et des constructions, et j'invite surtout la population à dire un grand oui au CEVA!

M. Guy Dossan (R). Comme je l'ai dit tout à l'heure, le groupe radical acceptera le renvoi de cette proposition à la commission des travaux et des constructions. Toutefois, nous sommes très pensifs quant à l'engrenage dans lequel nous mettons la main. Il s'agit ici d'une somme de 4 700 000 de francs et nous ne sommes pas à cette somme près, puisque nous votons des dizaines de millions à chaque session. Mais, dans ce cas, Mesdames et Messieurs, nous mettons la main dans un engrenage qui va nous coûter au minimum 65 millions, sans compter la petite phrase dans la proposition qui précise qu'avec la conjoncture il y aura peut-être 15% de différence. Alors, 15% de moins, je n'y crois pas. Ce serait nouveau que la Ville réussisse à construire à meilleur marché que ce qui a été prévu! En revanche, une augmentation de 15% me semble plus probable. Cela veut dire que ce projet ne coûtera pas 65 millions, mais 80 millions.

Le préopinant démocrate-chrétien relevait qu'il représentait une plus-value, des équipements de qualité pour la population. Pour un tel montant, j'espère en effet que ces équipements seront de bonne qualité, si ce n'est en or massif!

Le groupe radical renverra donc cette proposition à la commission des travaux et des constructions, ce qui ne signifie pas que nous serons d'accord de voter les 80 millions induits par ce crédit d'étude. Nous poserons aussi la question du financement, car il est bien de construire des installations sportives, mais

ce ne sont pas les seuls habitants de la ville de Genève qui vont en profiter. Nous poserons la question récurrente: pourquoi est-ce toujours la Ville de Genève qui finance? Peut-être le Conseil administratif nous donnera-t-il, déjà au moment de l'examen de ce crédit d'étude, quelques pistes de réflexion, raison pour laquelle nous ne nous opposons pas au renvoi de cet objet en commission. Mais nous serons très attentifs à la suite des opérations.

Je rappelle qu'avec le CEVA est prévue la Nouvelle Comédie, qui coûtera une bonne poignée de dizaines de millions de francs. Le présent projet coûtera une non moins grosse poignée de millions, sans compter les logements, et tout cela durant la même année. En effet, à moins que vous vouliez embêter le quartier pendant vingt ans, il faudra réaliser ces projets en même temps. C'est dire qu'il faudra trouver quelques centaines de millions et il nous faudra y être attentifs en commission.

Mme Isabelle Brunier (S). Comme je l'ai dit tout à l'heure au nom du groupe socialiste, le vote de ce crédit d'étude s'inscrit dans une logique dans laquelle nous avons déjà fait quelques pas ce printemps, en votant les plans localisés de quartier. Il s'agit effectivement de créer un nouveau morceau de ville, avec des équipements culturels, sportifs, sociaux, et tout cela a évidemment un coût. Mais nous sommes prêts à l'assumer, pour créer un morceau de ville de qualité qui ira avec ce nouvel aménagement de mobilité douce que sera le CEVA, auquel nous espérons que la population adhérera et qui pourra se réaliser ces prochaines années.

Nous appelons de nos vœux des aménagements de qualité dans ce futur quartier de la gare des Eaux-Vives. Néanmoins, il est vrai que nous avons aussi été interpellés par le montant de ce crédit destiné à l'organisation d'un concours d'architecture. Les commissaires à la commission des travaux et des constructions seront attentifs au programme de ce futur concours et à la bonne utilisation de ce crédit certes important.

M. Marc Dalphin (Ve). Pour le groupe des Verts, cette proposition est une opportunité d'anticiper et nous la renverrons à la commission des travaux et des constructions.

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des travaux et des constructions sont acceptés sans opposition (52 oui et 5 abstentions).

5. Rapport partiel (arrêté I) de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 avril 2009 en vue de:

– l'ouverture d'un crédit budgétaire de 259 000 francs pour 2009 destiné à la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en 2012, soit la manifestation «2012 Rousseau pour tous»;

– l'ouverture d'un crédit budgétaire pluriannuel de 3 947 250 francs destiné à la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en 2012, soit la manifestation «2012 Rousseau pour tous». Ce crédit budgétaire est réparti en quatre tranches annuelles, inscrites aux budgets de fonctionnement des années 2010, 2011, 2012 et 2013, soit:

– 329 000 francs en 2010;
– 1 002 500 francs en 2011;
– 2 305 500 francs en 2012;
– 310 250 francs en 2013,

et il est destiné, d'une part, essentiellement à couvrir les subventions allouées à des tiers et, d'autre part, à compléter les budgets de fonctionnement des services/institutions du département de la culture (PR-701 A)[1].

Rapport de Mme Salika Wenger.

La proposition PR-701 a été renvoyée à la commission des arts et de la culture par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 12 mai 2009. Elle a été examinée lors des séances de commission des 1er, 15 et 29 octobre 2009, sous la présidence de Mme Christiane Olivier.

Les notes de séance ont été prises par Mmes Marianne Cherbuliez et Consuelo Frauenfelder, que la commission remercie pour leur excellent travail.

Auditions

Mmes Koelliker, Oudard, MM. Berlie et Jacob, chargés de projet.

Mme Koelliker a pris connaissance du procès-verbal du 1er octobre et souhaite faire un préambule afin d'expliquer la proposition d'économie de 1 million, selon

[1] «Mémorial 166e année»: Proposition, 6580.

les vœux de la commission, qui ne s'est pas fait en une semaine mais qui découle d'un travail réalisé durant l'été par les chefs de projet, qui ont réfléchi et soumis à la fin août ce scénario d'économie. Soit la commission vote la proposition, qui passerait au plénum en décembre 2009, ou en janvier ou février, ce qui poserait des problèmes pour les subventions accordées en 2009 qui ne pourraient être versées, ce qui remettrait en cause la nature même du projet.

Il est très important que la Ville, qui a lancé le projet, donne son aval au niveau financier, afin que les artistes puissent faire appel à d'autres instances (Loterie romande, Confédération, etc.), qui n'entreront pas en matière tant que la Ville ne se sera pas prononcée, d'où l'urgence du vote.

L'Etat prévoit un crédit extraordinaire de 1 million de francs en 2012 pour soutenir le projet Rousseau. Concernant la Confédération, celle-ci ne peut subventionner d'événement organisé par une entité (que ce soit la Ville ou le Canton), mais elle va en revanche participer au financement des projets sélectionnés, en particulier les projets cinéma, et notamment celui de M. Reusser. De plus, il a été prévu de signer un accord de partenariat avec chaque porteur de projet, afin qu'il rende au mois de mai de chaque année un rapport précis, qui sera étudié par les chefs de projet, remis aux commissions correspondantes en vue d'un préavis favorable ou non, pour finalement verser la subvention.

Par ailleurs, la Ville ne peut inscrire les projets sous un crédit d'investissement, qui lui a été refusé, et devra donc inscrire dès 2011 les montants nécessaires (ligne 31 ou 36). La somme de 600 000 francs en frais divers servira à avoir une marge de manœuvre, notamment pour les petites structures associatives des quartiers, qui n'auraient pas eu la possibilité de travailler dans le cadre de l'appel à projets, et qu'il serait dommage d'évincer. Elle servira également dans le cas où l'un des 30 projets retenus ne trouverait pas d'autres partenaires financiers.

Le Canton va consacrer un report de budget à hauteur de 300 000 francs pour la maison Rousseau.

M. Jacob annonce les bonnes nouvelles concernant la diffusion du projet, en France pour commencer. Un comité de pilotage s'est constitué en région Rhône-Alpes, avec à sa tête Mme Baracetti, adjointe à la culture à Grenoble, et des partenariats très actifs ont été entrepris, notamment entre le Musée d'ethnographie de Genève et le Musée du Dauphiné. En outre, les chefs de projet ont reçu une importante délégation parisienne, qui regroupe M. Douet, vice-président du Conseil général de l'Oise en charge des affaires culturelles, M. de Virieu, qui gère le domaine de Chaalis, l'administrateur d'Ermenonville, le maire de Montmorency, M. Detton, ainsi que le conservateur de Montmorency, M. Morin. M. Jacob rappelle encore que Montmorency abrite la plus grande bibliothèque rousseauiste d'Europe, qui contient des manuscrits et des ouvrages précieux, et

que c'est là que Rousseau écrivit ses œuvres majeures (*Emile*, *Le Contrat social*, *La Nouvelle Héloïse*).

Deux idées sont survenues à la suite de ces réunions. La première consiste à mettre en œuvre des partages pour les projets retenus, qui pourraient diminuer les coûts et augmenter la visibilité de l'opération. Deuxièmement, il a été décidé de partager le logo «2012 Rousseau pour tous» en un logo européen du tricentenaire de la naissance de Rousseau. Il est important que ce logo parte de Genève, qu'il soit identifié comme tel, ce que les partenaires ratifient. De plus, les partenaires de Neuchâtel, qui ont aussi formé un comité, souhaitent également le partage des compétences et des herbiers (l'herbier de Rousseau se partageant entre Genève, Neuchâtel, Zurich et Paris).

Au niveau international, les Anglais et les Allemands sont de la partie, tout comme le Japon, pays friand de Rousseau, le Brésil et les USA. Plus étrange, la Roumanie et la Hongrie, dont le lien avec Rousseau est moins évident, souhaitent participer, afin de traduire dans son ensemble les œuvres de Rousseau.

Enfin, la réunion de l'Organisation internationale de la francophonie pourrait avoir lieu à Montreux en 2012, et le comité souhaite faire la demande auprès du ministre français pour que l'année 2012 devienne l'année internationale Rousseau. Un crédit européen «culture Europe» a été mis sur pied, auquel le comité s'est inscrit, afin de développer l'idée du banquet républicain, qui devait avoir lieu le 28 juin 2012, date de l'inauguration des Jeux olympiques. Or Mme Barcelo, directrice de la culture au Conseil général de l'Oise, a lancé l'idée de banquets au niveau européen, étendus dans le temps, et qui favoriseraient la circulation des publics entre les sept zones marquées par la présence de Rousseau (Genève, Annecy, Chambéry, Turin, Lyon, Ermenonville et Montmorency).

Concernant les économies, la première piste est celle des expositions à la Bibliothèque de Genève (BGE). Il a été décidé de fusionner les expositions BGE 1 et 2, qui garderont le nom de «Amis et ennemis de JJR», qui ouvriront en mars et dureront trois mois. Du coup, l'année commencera avec l'exposition au Musée d'ethnographie. L'exposition BGE 3 se fera en collaboration avec le Grand Théâtre (elle porte sur Rousseau musicien), ce qui permettra de réaliser une économie de 280 000 francs, le coût dépendant du choix de scénographie (patrimoniale ou interactive). L'économie suivante concerne le catalogue, qui ne coûte plus que 60 000 francs, en raison, d'une part, de la décision de réaliser un coffret regroupant les manuscrits des bibliothèques de Genève, Neuchâtel, Paris et Montmorency, ce qui diminue les frais, et, d'autre part, de réaliser un catalogue papier, doublé d'un support électronique. L'économie totale pour la BGE est donc de 850 000 francs.

M. Berlie mentionne la dernière piste d'économie, qui concerne le projet cinéma et théâtre de la commune de Confignon (150 000 francs). Mme Koelliker

ajoute que c'est là le choix du magistrat, qui ne souhaite pas renoncer à allouer des moyens considérables aux Conservatoire et Jardin botaniques et au Musée d'ethnographie, alors que Confignon peut demander l'appui des communes ou du Canton. Rousseau est passé par Confignon et, pour un projet cinéma, la commune pourrait envisager de demander de l'aide au Fonds Regio.

Discussion

Question sur le livret d'opéra, qui coûte 150 000 francs. Pourquoi ne fait-il pas partie du budget total du Grand Théâtre?

L'idée de monter un opéra sur Rousseau a été lancée par le comité. Dans ce sens, il fallait un budget extraordinaire. Cette proposition, moins bien reçue par la précédente direction, a été en revanche extrêmement bien accueillie par M. Richter, qui souhaite axer la saison 2012-2013 autour de Rousseau. M. Richter a prévu de monter en mars 2012 une tragédie lyrique de Rameau, avec un intermède du XIXe, et d'engager un véritable débat autour de Rousseau musicien. Ce projet intéresse par ailleurs déjà la France.

Quelle a été la ligne générale pour le choix des projets?

L'appel à projets a été géré par un jury international, qui a sélectionné les projets pour leur qualité, et non par catégorie de projets. Par rapport à ce paysage, il faut maintenant catégoriser ces projets et les traduire en pôles. En outre, ils notent le peu de projets politiques. Cent trente et un projets ont été enregistrés, dont émergent aujourd'hui deux ou trois lignes de force: la musique, la botanique et le rapport à l'écologie, la préoccupation des sociétés (sans compter les axes Rousseau et les femmes, l'écriture de soi, la représentation). Les projets plus politiques émaneront peut-être plus tard des institutions.

Pourquoi, sur le crédit 2009 de 259 000 francs, y a-t-il une telle précipitation pour les 50 000 francs du Grand Théâtre (livret) et les 150 000 francs pour M. Eicher?

Ce premier versement est une condition pour que le compositeur et le librettiste puissent commencer à travailler. M. Eicher a du temps en 2009, est fan de Rousseau, ce projet l'intéresse énormément mais le financement doit se faire en 2009.

Quels dangers pour ces projets, si ces sommes passent dans la demande de crédit 2010?

L'objectif de la proposition est de faire en sorte que la commission se prononce sur le principe même du projet. Les votes de la commission et du Conseil municipal sont nécessaires pour transférer ou non l'argent aux artistes, l'idéal étant que le vote se fasse en décembre au plus tard.

Il est proposé de couper la poire en deux et de voter vite sur les projets qui ont besoin d'être lancés rapidement. Il sera possible par ailleurs d'identifier chaque montant débité pour le projet Rousseau au moyen d'un outil de comptabilité déjà existant (l'OTP).

Comment procéder si des projets ne trouvaient pas d'aide extérieure et que la Ville a déjà versé les 30%?

Le montant ne sera pas versé en une seule fois, mais par tranches. Chaque année, un état des lieux leur sera demandé. Mais l'urgence réside également dans ce fait, puisqu'ils ont besoin de l'aval de la Ville pour demander des fonds supplémentaires.

Quel est le type de collaboration entretenue avec le Japon?

Il s'agit d'un accompagnement de traduction. En outre, les projets musicaux sont également susceptibles d'intéresser le Japon.

Le département sait-il ce qui a été dépensé dans tous les budgets de subventions pour 2009?

Un outil informatique, le SAP, permet de voir l'état des engagements. En outre, l'économie n'est pas à trouver au sein du département, et Mme Koelliker ne se sent pas autorisée à puiser dans les autres crédits pour ce projet. Elle attend le feu vert du Conseil municipal.

Déclarations

La commission doit se prononcer avant la fin de l'année pour débloquer les 259 000 francs qui permettront aux projets sélectionnés de démarrer en 2009.

Le groupe A gauche toute! est fier de participer à un projet aussi exaltant, et prêt à entrer en matière sur l'arrêté I, qui permettrait de débloquer les premiers crédits.

Les Verts, quant eux, feront en sorte que ce point passe en première position et se disent enchantés des partenariats européens, du suivi des projets, de l'idée de ne pas verser tout l'argent en une seule fois, qui donne envie d'aller jusqu'au bout.

Les libéraux se déclarent également satisfaits des efforts accomplis, et ce de manière si intelligente, avec des partenariats intercantonaux, européens, privés-publics, etc. Le groupe votera donc l'arrêté I.

Les démocrates-chrétiens se rallient à ce qui a été dit, saluent les économies et se disent prêts à voter l'arrêté I.

Le groupe socialiste trouve le projet de qualité, varié, et souhaite lui donner les moyens d'aller de l'avant en votant l'arrêté I.

Le groupe radical votera le premier arrêté.

L'Union démocratique du centre souhaiterait également voter pour les mêmes raisons, et ajoute que cela n'aurait aucun sens de prendre une décision au-delà de décembre 2009.

Votes

La présidente mentionne que ce vote ne clôt pas l'examen de la suite du projet, pour lequel plusieurs questions restent en suspens, notamment concernant le projet de l'îlot 13. La commission a en outre demandé deux auditions, celle du magistrat et celle d'un responsable de la culture au niveau fédéral.

Arrêté I, page 33 de la proposition PR-701, pour l'ouverture d'un crédit budgétaire de 259 000 francs pour 2009 destiné à la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en 2012, soit la manifestation «2012 Rousseau pour tous».

La commission approuve l'arrêté I à l'unanimité, soit 2 AGT, 3 S, 3 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC.

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire 2009 de 259 000 francs destiné à la préparation de la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en 2012, *2012 Rousseau pour tous*.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2009.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2009, sur la nature comptable 365000, centre de coût 30010099, OTP S3200x «2012 Rousseau pour tous» (à créer).

Mme Christiane Olivier, présidente de la commission des arts et de la culture (S). Je serai très brève. Je souhaite juste expliquer les raisons de ce rapport partiel, et non pas intermédiaire puisque nous sommes appelés à voter le projet d'arrêté I.

Cette proposition relative à la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en 2012 contient deux arrêtés dont les montants seront imputés dans le budget de fonctionnement année après année. Or, nous nous sommes aperçus qu'un crédit budgétaire de 259 000 francs, correspondant à l'arrêté I de la proposition PR-701, devait être imputé en 2009. Il s'agit d'une avance pour le début de quatre gros projets, dont un livret d'opéra, un documentaire-fiction et un projet artistique transdisciplinaire de M. Stéphane Eicher. Afin que le délai ne soit pas échu, la commission des arts et de la culture a accepté de voter ce projet d'arrêté I, pour donner un signe clair et lancer le projet «2012 Rousseau pour tous».

Je réitère mes remerciements à la commission qui a voté ce premier projet d'arrêté, à la rapporteuse, Mme Wenger, qui avait annoncé un rapport oral et qui l'a finalement mis par écrit en l'espace d'une semaine, ainsi qu'au bureau du Conseil municipal pour avoir inscrit cet objet à l'ordre du jour de ce soir, afin que nous puissions le voter et imputer ainsi ces 259 000 francs au budget 2009.

Mme Salika Wenger, rapporteuse (AGT). C'est à mon tour de remercier la présidente de la commission des arts et de la culture, qui vient d'intervenir à ma place. Je vous rappelle que la commission a voté cette proposition à l'unanimité. Nous sommes tous d'accord que, pour créer un certain nombre d'œuvres, il est nécessaire de débloquer une avance. En l'occurrence, elle est destinée au librettiste et au compositeur. Le montant de 259 000 francs a été imputé en 2009, raison pour laquelle il nous faut absolument voter le projet d'arrêté I ce soir, afin de respecter le délai.

Premier débat

Mme Florence Kraft-Babel (L). Le sujet Rousseau a été longuement débattu dans cette enceinte. Cette figure est importante pour la Ville de Genève et pour tout le canton. Vous savez combien les libéraux l'ont défendue ces dernières années, lors des débats qui ont eu lieu notamment autour de l'Espace Rousseau. Aujourd'hui, il s'agit de célébrer le tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau et les controverses qui nous ont opposés semblent, à notre grande satisfaction, s'être tues. Toutes les forces semblent s'être rassemblées autour du personnage de Rousseau, à la faveur d'un concours où un jury a sélectionné un cer-

tain nombre de projets. La manifestation permettra à chacun, selon ses affinités, depuis la recherche la plus élitaire jusqu'au projet le plus proche de la rue, de s'exprimer autour de ce personnage, de ce grand rêveur solitaire en son temps, autour de la démocratie et autour d'un contrat social.

Evidemment, le prix du rêve était la grande question que les libéraux se posaient. Eh bien, le prix du rêve est autour de 4 millions de francs. La figure de Rousseau n'est évidemment pas sujette à une quelconque crise: je pense qu'il est plus que jamais crédible et que tous les débats qu'il a ouverts, depuis notre ville de Genève, sont plus que jamais actuels. Il n'empêche que, par les temps qui courent, il s'est trouvé une majorité pour demander une réduction, tout en s'assurant que tous les projets puissent être réalisés.

Nous avons donc demandé une réduction d'un montant d'un million, avec l'aide de plusieurs groupes et nous l'avons obtenue. A cet égard, je voudrais quand même souligner la satisfaction du groupe libéral de constater qu'à la faveur d'une demande pragmatique de réduction financière une sorte de créativité s'est développée autour de l'excellence de la programmation de M. François Jacob. Outre le fait que, culturellement, tout ce qu'il nous propose est parfaitement intéressant, il a réussi à opérer un montage financier qui implique non seulement la Ville, l'Etat, des subventions intercantonales, mais également des subventions européennes et privées. Dans ce sens, nous considérons la proposition qui nous est faite, mais surtout la réponse du directeur de ces projets, M. François Jacob, presque comme un modèle. Celle-ci va permettre de réconcilier des associations un peu disparates et de travailler ensemble pour une manifestation qui devrait effectivement rassembler un maximum de Genevois.

Encore une fois, nous considérons que cette proposition est une bonne solution à une situation qui n'était pas simple. Nous espérons voir se dessiner des solutions aussi heureuses dans beaucoup dans d'autres problématiques culturelles. C'est donc avec un certain enthousiasme que nous voterons ce premier projet d'arrêté. Nous suivrons évidemment les évolutions, voyant qu'un dynamisme existe autour de ce thème, celui que peut-être Rousseau lui-même, après trois cents ans, aurait souhaité autour de ses idées. Je vous engage à voter cet arrêté I tel que proposé dans le rapport.

Mme Anne Carron-Cescato (DC). Ce projet de festivités «2012 Rousseau pour tous» est effectivement un projet enthousiasmant et les démocrates-chrétiens se réjouissent de le voir aboutir.

Nous avions déjà eu l'occasion d'exprimer notre désaccord sur le montant de 4 millions de francs proposé par le Conseil administratif. A ce propos, je tiens à saluer la bonne collaboration et la diligence du département de la culture qui nous

a présenté, en un temps record, des propositions d'économies intelligentes, à la hauteur du million de francs demandé par la commission des arts et de la culture, tout cela sans dénaturer le projet.

Ce projet nous tient particulièrement à cœur et nous avons d'ailleurs fermement défendu la subvention de 50 000 francs pour l'Espace Rousseau, espace qui pourrait finalement déboucher sur la création d'un projet plus ambitieux.

Nous sommes favorables au principe du crédit budgétaire pluriannuel qui nous est soumis, puisque les bémols que nous avions exprimés ont été entendus par le département de la culture. Comme l'a rappelé ma préopinante Mme Kraft-Babel, l'Etat mettra la main au porte-monnaie, la Confédération subventionnera des projets cinématographiques. Il y a des collaborations intercantonales, régionales, dans le projet d'agglomération, qui sont en cours. Enfin, des manifestations auront lieu aux quatre coins du monde. A Genève, nous nous devons aussi, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de racheter l'ingratitude de nos ancêtres envers celui qui a contribué de façon décisive au développement de la démocratie qui nous est si chère.

S'agissant du crédit demandé ce soir et de cet arrêté I, nous suivrons la position que nous avons eue en commission, et nous le voterons sans hésitation, étant donné que cet argent doit être impérativement débloqué pour permettre à certains artistes de se mettre à l'œuvre.

Mme Marie-Pierre Theubet (Ve). Le groupe des Verts votera ce projet d'arrêté I, d'autant plus que nous sommes appelés à voter un projet qui engage l'écriture et que l'écriture est évidemment un long processus. Nous voulons ici souligner le sérieux avec lequel le département de la culture a construit ce projet, la manière dont il en a prévu le suivi, tant artistique que financier. Il est évidemment très important de donner ce signe, de lancer le processus d'écriture et les projets, d'autant plus que la part de financement de la Ville de Genève jouera un rôle moteur pour permettre aux porteurs de projets d'entreprendre les démarches en vue de trouver les compléments de financement.

Nous voterons donc ce projet d'arrêté I avec bonheur, et nous espérons que tous les futurs projets dans les années à venir seront accueillis d'une aussi bonne manière.

M. Adrien Genecand (R). Le groupe radical votera ce soir le rapport soumis par la commission des arts et de la culture, lequel consiste simplement à approuver dans un premier temps la somme de 259 000 francs, puis de se prononcer après sur le reste de la proposition PR-701. Ce soir, nous ne votons que le départ

du processus d'écriture, comme l'a signalé ma préopinante Marie-Pierre Theubet. Nous accueillons donc favorablement ce projet d'arrêté et nous proposons de débattre du reste de la proposition PR-701 l'année prochaine, une fois le projet un peu plus abouti.

Mme Christiane Olivier (S). Je ne voudrais pas gâcher l'enthousiasme des préopinantes Mmes Kraft-Babel et Carron-Cescato, mais je rappelle, comme vient de le faire M. Genecand, que nous ne débattons ce soir que du projet d'arrêté I, et non de toute la proposition PR-701. Celle-ci coûte à peu près 3 millions de francs, elle contient beaucoup de projets et j'ajouterai que la commission des arts et de la culture a encore plein d'auditions à effectuer. Ce soir, nous ne traitons que le projet d'arrêté I. Quant au reste de la proposition PR-701, nous continuerons notre travail au sein de la commission.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs, après les louanges des unes et des uns à l'endroit de ce projet d'arrêté I, je tenais à préciser que l'Union démocratique du centre le votera également. Cela dit, sans m'inscrire en contradiction avec ce qui vient d'être énoncé par la présidente de la commission des arts et de la culture, je soulignerai qu'en votant favorablement l'arrêté I nous prenons l'engagement d'accepter l'arrêté II, de l'ordre de 3,6 millions de francs. Ce dernier sera réduit d'à peu près 1 million, puisque, après avoir été interpellé, le département de la culture a anticipé les observations de la commission des arts et de la culture, en proposant une diminution de certaines prestations, qui peuvent être prises en charge dans le budget ordinaire de la Ville.

Notre groupe acceptera donc le projet d'arrêté I et prend l'engagement moral d'accepter l'arrêté II, réduit de 1 million de francs. Cela devait être dit.

Mme Florence Kraft-Babel (L). Mesdames et Messieurs, je me réjouis effectivement, à l'occasion de ces festivités, de connaître davantage Rousseau et mon enthousiasme vient notamment du montage financier de ce projet, puisque la somme initialement budgétée a été diminuée, non par une diminution des prestations mais par la recherche de partenariats intercantonaux, européens, privé-public. C'était là un souci du groupe libéral, en lien avec l'avenir d'une culture digne de ce nom à Genève.

Mon enthousiasme, au-delà de la figure de Rousseau et quel que soit le type de culture que nous défendons, est dû au fait qu'il y a eu là une recherche particulièrement unique et réussie en matière de financement. Je considère cela comme un modèle pour tout projet culturel d'envergure à Genève. Nous sommes une

ville internationale et nous voulons le rester, mais avec une assiette fiscale limitée à 500 000 habitants – voire à 800 000 habitants si on y ajoute l'agglomération franco-valdo-genevoise – la Ville de Genève ne pourra jamais assumer ses responsabilités, sauf à monter des projets à l'image de celui-ci, avec les qualités des personnalités qui en sont à l'origine. Je souhaite vivement que ces personnalités puissent nous montrer comment, à l'avenir, défendre une culture digne de Genève. C'est sur ce point que se porte principalement mon enthousiasme et nous suivrons bien évidemment, comme vous tous, l'évolution de ce projet.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité (58 oui).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire 2009 de 259 000 francs destiné à la préparation de la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en 2012, *2012 Rousseau pour tous*.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2009.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2009, sur la nature comptable 365000, centre de coût 30010099, OTP S3200x «2012 Rousseau pour tous» (à créer).

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

6. Rapport de la commission des arts et de la culture et de la commission des finances chargées d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 mars 2009 en vue de l'approbation du budget de la saison 2009/2010 du Grand Théâtre de Genève (PR-688 A)[1].

Rapport de M. Adrien Genecand.

Lors de sa séance plénière du 1er avril 2009, le Conseil municipal a renvoyé la proposition PR-688 auprès de la commission des arts et de la culture ainsi que de la commission des finances. Ces dernières se sont réunies le 28 mai 2009, sous la double présidence assurée par Mme Anne Carron-Cescato et M. Christian Zaugg, afin d'étudier cette proposition. Puis, afin d'obtenir les réponses aux questions posées lors de cette séance, les commissaires ont décidé de repousser le vote et de faire ce dernier en commissions séparées, soit le 16 juin 2009 pour la commission des finances et le 25 juin 2009 pour la commission des arts et de la culture.

Que Mmes Nathalie Bianchini, Paulina Castillo et Marianne Cherbuliez, qui ont assuré la prise de notes de ces séances, soient ici vivement remerciées pour leur collaboration.

Présentation de la saison

Séance du 28 mai 2009

Audition de Mme Lorella Bertani, présidente de la Fondation du Grand Théâtre, de M. Tobias Richter, directeur général, de Mme Marie-Thérèse Lamagat, directrice administrative et financière, et de Mme Martine Koelliker, codirectrice du département de la culture

Mme Bertani souhaite commencer par excuser l'absence de M. Mugny, qui est retenu par un engagement professionnel. Elle tient en outre à rassurer les commissaires concernant les actualités parues dans la presse au sujet du Grand Théâtre, en assurant que l'institution n'est pas en situation de crise. Elle explique que les articles publiés ne relatent que la version de l'avocat des quatre personnes concernées. Elle rappelle qu'il avait déjà été annoncé qu'une minime partie de l'équipe avait été changée, ce qui est par ailleurs tout à fait habituel lors de l'arrivée d'un nouveau directeur général; ces personnes étant opposées à cet état de fait, elles ont décidé de plaider en utilisant les médias, procédé que l'institution que son département représente condamne. La position et les arguments du Grand Théâtre seront donc présentés lors du procès, au tribunal, et non pas dans les journaux. Elle demande à M. Richter de bien vouloir présenter le programme

[1] «Mémorial 166e année»: Proposition, 5992.

de la nouvelle saison qui s'annonce, notamment l'aspect artistique, mais aussi les nouveautés concernant la tarification.

M. Richter tient à remercier les commissaires d'avoir réussi à organiser cette séance afin qu'il puisse, en personne, présenter le projet pour la saison 2009/2010. Il explique qu'il dirige aussi une autre grande institution lyrique, la Deutsche Oper am Rhein à Düsseldorf/Duisbourg, qui propose 400 spectacles par saison. Son retour à Genève a, pour lui, un important côté émotionnel car, au début des années 1970, il avait reçu le poste dans le domaine de la mise en scène au Grand Théâtre, ce qui marque le début de sa carrière professionnelle. Il ajoute être extrêmement sensible à l'atmosphère et à l'ambiance psychologique, qui doit être la base de toute activité artistique, c'est pourquoi il n'apprécie guère les turbulences qui peuvent les perturber. Concernant le projet 2009/2010, il explique qu'il s'agira d'une saison composée de deux parties: la première met l'accent sur la continuité, donc elle adoptera la formule classique d'une programmation au Grand Théâtre, à savoir 8 productions lyriques et 2 ballets, car la danse est un élément incontournable dans une maison d'opéra. A ce propos, il se réjouit qu'il y ait à Genève beaucoup de compagnies très performantes, et reconnues sur beaucoup de scènes internationales, et que le directeur artistique du Grand Théâtre ait accepté de continuer son travail. Quant à la programmation lyrique, il annonce qu'un élément important sera le partenariat avec l'Orchestre de la Suisse romande (OSR): il existe en effet une nouvelle convention entre l'OSR et le Grand Théâtre, qui constitue une base solide pour le travail artistique à venir, et un des aspects principaux de cet accord est que l'OSR garantit sa collaboration pour 8 productions au Grand Théâtre, que ce soit pour des œuvres lyriques ou de danse.

Il ajoute que cela permet également la collaboration avec d'autres institutions genevoises; il a notamment entrepris d'intensifier la coopération avec l'Orchestre de chambre de Genève, dont il a eu le plaisir de suivre l'évolution. Le troisième pilier instrumental avec qui il souhaiterait renforcer la collaboration est l'Ensemble Contrechamps. Il a donc fait le choix d'assurer les traditions tout en stimulant des synergies et, en ce sens, il serait très intéressé de voir sur quel plan une collaboration avec les institutions pédagogiques, comme le Conservatoire, pourrait être envisagée. Il rappelle que le Grand Théâtre est une institution phare non seulement au cœur de la ville, mais aussi au centre de toute une région, c'est aussi la raison qui fait qu'il veut réaliser le noyau de ce projet artistique, déjà imaginé par son prédécesseur Jean-Marie Blanchard. Il précise, en effet, que parmi les 8 productions lyriques prévues, 4 avaient été pensées par M. Blanchard. Parmi celles-ci, *Simon Boccanegra*, un des chefs-d'œuvre de Giuseppe Verdi, qui ouvrira le programme de cette nouvelle saison. Genève ayant toujours été une scène internationale de prestige artistique, cela stimule la coopération avec d'autres scènes de ce type. *Simon Boccanegra* sera réalisé en partenariat avec l'Opéra de Barcelone, qui est une institution de grande tradition. Le deuxième projet sera *Cendrillon*, dont Michel Kelemenis, bien connu à Genève, assure la chorégraphie.

Le troisième sera *L'Etoile*, de Chabrier, un opéra comique qui a été représenté une seule fois à Genève dans les années 1970, et se rattache donc au passé de la Ville, tout en offrant une nouvelle direction musicale, assurée par Jean-Yves Ossonce.

Ensuite, le programme se poursuit avec la production de *Don Juan*, imaginée par M. Blanchard, mais pour laquelle il a lui-même invité une grande artiste suisse, Marthe Keller, qui est aussi un très bon metteur en scène, et qui a réalisé cette production pour l'Opéra de New York assez récemment. Suivra un autre spectacle, d'une dimension un peu plus petite mais qui devrait attirer surtout un autre public: un spectacle de Dimitri, qui refait après vingt-cinq ans sa version de *L'histoire du soldat*, une grande première. Le programme continue avec *Lulu*, projet réalisé par Olivier Py, qui a soulevé un grand enthousiasme parmi les abonnés. Ensuite, pour satisfaire un souhait du public ainsi que du personnel des ateliers, sera présenté *Parsifal*, spectacle qui a déjà fait les preuves de sa qualité. Le deuxième ballet aura lieu au Bâtiment des Forces-Motrices, car cela fait aussi partie des traditions que de se déplacer deux fois par saison sur cette scène, qui fait partie de la richesse des infrastructures genevoises, mais qui reste relativement peu exploitée pour des raisons de coûts. Ce spectacle, *Dov'è la luna/Etre*, sera marqué par le retour de Jean Christophe Maillot, grand chorégraphe français, et directeur du Ballet de Monte-Carlo. L'autre production au BFM de la saison sera *La Calisto*, chef-d'œuvre lyrique de Francesco Cavalli qui n'a jamais été inclus au programme d'un Grand Théâtre. Avec le metteur en scène, Philipp Himmelmann, ils vont tenter de trouver une formule qui rassemble des instruments historiques et, pour ce faire, ils ont demandé la collaboration de l'Orchestre de chambre de Genève. En outre, cette œuvre sera réalisée en coproduction avec le théâtre qu'il dirige actuellement en Allemagne.

Le programme 2009/2010 prévoit ensuite une nouveauté, chef-d'œuvre de Rossini: *La donna del lago*, production dans laquelle Joyce Di Donato a accepté de s'engager. Le dernier projet prévu est une œuvre contemporaine, *Alice in wonderland* (Alice au pays des merveilles), production coréenne de 2007 qui a obtenu un énorme succès. Il trouve en effet très important d'encourager la création contemporaine en donnant une deuxième chance aux ouvrages, et il souhaite que chaque nouvelle saison puisse en proposer. Un de ses objectifs est en effet d'élargir l'accès à ce type d'art par plusieurs activités, en favorisant les partenariats. Il conclut en notant que son amour de la région lémanique et son expérience dans le milieu artistique pourront lui permettre de servir au mieux l'institution du Grand Théâtre, qui est au cœur de la ville et de la région de Genève. M. le président remercie M. Richter pour ses explications et ouvre le tour de questions au sujet du programme.

Une commissaire remarque que le dossier remis au mois de mars n'est pas tout à fait complet, notamment il manque une production.

Mme Bertani explique que le fait d'insérer tous les noms des productions prévues dans l'exposé des motifs qui est remis à la Ville avant la conférence de presse présente quelques désagréments au niveau de l'effet de surprise. A ce propos, elle demande l'accord des commissaires pour que, lors des prochains budgets, ne soit communiqué que le nombre des spectacles et non pas le programme complet, avant la conférence de presse.

M. Richter poursuit sa présentation en exposant la nouvelle politique tarifaire du Grand Théâtre. Il assure avoir fait l'expérience de l'importance d'un partenariat avec le public privé, c'est pourquoi un autre de ses objectifs est de fidéliser ce public, qui est le pilier principal du Grand Théâtre. Il faut donc trouver des formules qui puissent offrir une certaine garantie, et ces garanties de public se manifestent surtout par les abonnés, mais il y a partout une tendance générale au recul de ce genre de spectateurs, car de plus en plus les gens préfèrent décider de leurs soirées au jour le jour. De plus, ce qui est particulier à Genève, les abonnés payent leur place plus cher que s'ils l'avaient achetée individuellement, à cause des taxes d'abonnement qui s'ajoutent au prix du billet. Or, en modifiant légèrement la structure tarifaire et en stimulant également la billetterie, on pourrait augmenter les recettes. Il propose par exemple la modification des catégories de places: il y a eu notamment pas mal de plaintes de spectateurs qui ne pouvaient reconduire leurs abonnements pour les mêmes places lors des premières, et il souhaite abolir ce genre de restriction. Le droit de garder les mêmes places que la saison précédente est un privilège exclusivement réservé aux premières, qui sont tout de même un événement considérable pour beaucoup de spectateurs. En ce qui concerne la stratégie qu'il compte adopter, seront fidélisés les abonnés, car les abonnements permettent de garantir des recettes pour toute une saison. En outre, il trouve important de stimuler l'accès pour les jeunes: il a en effet constaté qu'actuellement il n'existe aucun avantage pour les étudiants qui auraient plus de 26 ans, alors que le nombre de ceux-ci n'est pas négligeable. Il souhaite aussi créer un contingent: pour chaque représentation, selon les ventes, il y aura un certain nombre de places disponibles pour les jeunes, à des tarifs de dernière minute, si possible aussi dans les meilleures catégories. C'est un élément psychologique important que tout le monde puisse profiter des meilleures places, et cette stratégie, qui ne coûtera pas grand-chose au théâtre, stimulera certainement l'accès à un public plus diversifié.

Un commissaire des Verts remarque que c'est une très bonne initiative que de rendre accessible aux moins fortunés l'accès aux meilleures places. Par contre, il se demande si cela ne pose pas des problèmes d'ordre budgétaire, notamment si l'on considère que la Ville subventionne ces places à raison de 900 francs par année. Il se demande donc si ce serait envisageable de proposer, aux spectateurs qui ne souhaiteraient pas être subventionnés, la possibilité de payer leur place entièrement, par exemple en offrant des places «Gold».

M. Richter pense, personnellement, qu'il existe très certainement, à Genève, des personnes qui ont les moyens et qui seraient assez généreuses pour accepter une telle proposition. Toutefois, il se demande si c'est là la meilleure façon d'engager la générosité de ces personnes. De plus, le «Carré d'or», meilleure catégorie de places que le théâtre offre à ce jour, a déjà reçu des critiques de la part des abonnés, à cause du prix de ces places. Il explique qu'il a été nommé directeur au Grand Théâtre en automne 2007 et qu'il n'a pas, à ce jour, une connaissance suffisante de son public. C'est pourquoi il ne doute pas qu'il y aura encore à faire certaines réadaptations de cette nouvelle politique tarifaire mais, pour l'heure, il convient d'adopter une première stratégie, en évitant les nouveautés trop radicales, et qui donne envie au public de venir. Justement, le choix d'orientation adopté pour cette nouvelle stratégie est de favoriser les avantages pour ceux qui en auraient besoin; ce qui n'implique pas pour autant qu'on chasse les autres, en brisant un lien qui sera extrêmement difficile à recréer.

Mme Lamagat tient à préciser que la subvention de la Ville au Grand Théâtre, par année et par place moyenne, s'avoisine plus aux 300 francs qu'aux 900 francs.

Mme Bertani ajoute que le prix plein d'une place au «Carré d'or» s'élève à 274 francs.

Une commissaire socialiste souhaite remercier M. Richter pour sa présentation, ainsi que pour la qualité du nouvel esprit qu'il veut insuffler au Grand Théâtre, et elle tient à lui faire savoir qu'elle partage sa vision des nouvelles perspectives. En ce sens, elle est aussi d'avis qu'il faut fidéliser les abonnés en leur offrant des avantages, et elle ne doute pas de l'utilité du «Carré d'or» pour certains spectateurs; toutefois, elle garde des réserves concernant l'introduction des abonnements de premières. En effet, bien qu'ils aient existé un temps, ils ont été abolis car ils créaient une distinction de classes entre ceux qui pouvaient se payer ces places et les autres, ce qu'elle trouve personnellement dérangeant d'un point de vue philosophique.

M. Richter explique que d'assister à une première est, pour certaines personnes, un événement très particulier. On y assiste à la frénésie du public ou alors au scandale, et même pour les acteurs l'ambiance est très particulière. Il y a aussi d'autres personnes qui trouvent que les deuxièmes, voire les troisièmes représentations sont indiscutablement meilleures que les premières, et qui ne trouvent donc pas d'intérêt au fait d'assister à la première soirée de représentation. La nouveauté concernant les abonnements de première est que, maintenant, les bénéficiaires peuvent choisir de garder les mêmes places que celles qu'ils avaient durant la saison précédente, ce qui pour certains est important, par exemple à cause de l'habitude d'avoir les mêmes voisins. Le public tient à conserver ces privilèges, car ils font partie de la tradition du théâtre, et bien qu'il soit impos-

sible de satisfaire tout le monde, cette formule a le mérite d'avoir été acceptée par tous les membres du cercle. Mme Bertani ajoute que les membres du cercle ont effectivement accepté ce projet, car ils conservent les privilèges de la troisième représentation, qu'ils jugent en général artistiquement meilleure que la première, et ils ne voient donc pas d'objections à ce que le nouveau plan tarifaire entre en vigueur.

Une commissaire socialiste admet mieux comprendre; toutefois, elle aurait une autre question concernant les tarifs. Elle trouve que c'est une très bonne initiative que de prolonger les avantages des étudiants outre les 26 ans, mais se demande s'il n'y aurait pas aussi quelque chose à faire pour les retraités: en effet, le Grand Théâtre est la seule institution genevoise à ne pas proposer de tarif AVS.

M. Richter déclare y avoir pensé: ils ont en effet établi un petit catalogue de groupes, pour réfléchir à ce qu'ils pourraient respectivement leur proposer. Parmi ceux-ci, la priorité a été donnée aux jeunes et aux chômeurs; concernant les retraités, ils nécessitent une attention très soigneuse. Il souhaite par ailleurs apporter un élément supplémentaire à la réflexion: actuellement, il existe la possibilité de vendre les billets par internet, mais le Grand Théâtre n'a pas encore le système qui permette aux acquéreurs d'imprimer ces billets depuis chez eux, alors que cette possibilité est devenue standard pour la plupart des institutions de ce genre. Il compte utiliser cette première saison pour analyser les besoins du public et définir les priorités, et ça ne fait aucun doute qu'il y aura effectivement des améliorations à apporter pour la prochaine saison; pour l'heure, il prend bonne note de toutes ces remarques et suggestions.

Mme Bertani attire l'attention sur le fait que beaucoup de leurs abonnés aisés sont des retraités, et elle soulève le problème des pertes financières qui pourraient résulter d'un tarif AVS pour tous. D'autre part, elle se demande comment on pourrait faire un tri.

Une commissaire d'A gauche toute! avoue être inquiète au sujet des abonnements qui permettent de garder les mêmes places d'une année à l'autre. Elle trouve personnellement que c'est une pratique plutôt dépassée que de transmettre des places de génération en génération. De plus, cela risque de causer une perte importante de bonnes places, qui seraient négligées par des héritiers pas intéressés par les spectacles. Elle se pose donc la question de savoir si, au contraire, il ne serait pas plus intéressant de limiter cette reconduction nominale des places.

M. Richter rappelle que ce privilège est réservé aux abonnements de premières. D'autre part, le projet prévoit de le limiter, afin d'augmenter le nombre de ces places disponibles pour les jeunes. Il ne sait pas encore quel système sera mis en place pour déterminer quelles places seront remises à disposition, mais il affirme que cette stratégie de reconduction correspond à une demande bien pré-

cise de la part du public. L'idée est de trouver un système valable qui permette d'agrandir le contingent des places de dernière minute.

Mme Bertani fait remarquer que, dans la plupart des théâtres, les abonnés savent que, s'ils n'arrivent pas suffisamment en avance, ils peuvent perdre leur place. On peut imaginer que celles-ci soient mises à disposition pour les dernières minutes.

Mme Lamagat ajoute que ce premier projet doit leur permettre d'affiner leur connaissance du public du Grand Théâtre, ce qui sera nécessaire afin d'effectuer des statistiques à long terme et de personnaliser les relations.

Un commissaire libéral souhaite exprimer son contentement, particulièrement au sujet de l'orientation de l'attention autour de l'accès des jeunes et des étudiants. Il aimerait avoir quelques précisions concernant le fonctionnement du «Carré d'or», ainsi que du bar qui lui est réservé.

Mme Lamagat explique qu'il s'agit de 73 places au balcon, qui sont celles d'où l'on voit le mieux le spectacle. Il existe effectivement le projet de dédier un bar réservé aux occupants de ces places.

M. Richter précise qu'il s'agirait d'aménager l'ancien restaurant en salon VIP privatif, pour les membres du cercle d'or. Il ajoute qu'il trouve normal que, quand on paye un peu plus, on ait droit à des avantages particuliers.

Un commissaire libéral souhaiterait encore savoir pourquoi il n'est pas possible d'acquérir un abonnement «jeunes» pour les catégories de places 1 et 2.

Mme Lamagat constate que, techniquement, ce serait possible mais que cela engendrerait des pertes de recettes.

M. Richter explique qu'il y a toujours un mélange de réflexions derrière ces choix: encore une fois, il va de soi que le système est sans aucun doute perfectible, seulement lui-même ne peut pas, en tant que nouveau directeur, arriver de l'extérieur et changer tout ce qui était en place avant lui. La politique adoptée a été de faire preuve d'une certaine cohérence avec le passé, et ils se sont limités à remanier quelques détails. Jusque-là, les choix ont été faits pour répondre au mieux à la demande du public.

Un commissaire démocrate-chrétien souhaiterait savoir quelle part est faite à la participation active des jeunes, et notamment à la collaboration avec les instituts de formation pédagogique. M. Richter explique qu'il existe un service pédagogique à l'intérieur de la maison: les deux collaborateurs en place actuellement vont continuer leur mission sous la nouvelle direction. Il a, par ailleurs, l'intention d'élargir l'éventail des propositions qui est fait aux écoles et aux écoliers. Il trouve que pour développer de bonnes stratégies il faut tout d'abord apprendre à connaître les besoins et les préférences de ces institutions. Le service en place

actuellement est très performant, et il souhaite y amener son conseiller artistique et chef dramaturge, qui est le véritable chef penseur d'une institution.

La présidence propose de prendre le document qui leur a été transmis, pour qu'ils le parcourent ensemble en vue d'éventuelles questions.

Lecture de la proposition et questions aux auditionnés

Page 2

Une commissaire d'A gauche toute! constate qu'au point b) figure le déficit d'environ 1 900 000 francs, en fonction des hypothèses retenues. Or, dans le projet soumis plus loin pour l'approbation des comptes, on retrouve quasiment la même phrase, avec quasiment le même déficit. Elle se demande donc pourquoi celui-ci n'est pas intégré au budget de manière régulière, au lieu de l'avoir en dépassement.

Mme Bertani précise que ces chiffres sortent du plan financier quadriennal. Dans les annexes figure un premier plan financier quadriennal qui avait été transmis au début 2008 et, depuis, un deuxième plan a été fait, l'année suivante. Donc les chiffres de déficit ressortent de ce dernier plan financier quadriennal. Elle explique qu'il y a toujours un delta, pour chaque procédure de municipalisation: quand on municipalise un employé «fondation», on économise sur son salaire, mais la Ville retire de la subvention le montant relatif à son salaire. Or celui-ci est plus élevé en certains cas, et on a un delta qui peut être plus ou moins grand selon la différence des salaires. C'est là une partie du déficit, puisqu'ils ont décidé de municipaliser 20 personnes sur quatre ans. Une autre partie est composée de tous les projets informatiques dont ils ont déjà parlé lors d'une des dernières séances. La mise à plat du système informatique, très pauvre au Grand Théâtre, implique que toute une série de mesures soient prises, qui représentent évidemment de l'argent. Aujourd'hui, ces mesures passent par un déficit, mais le but est d'arriver un jour à un plateau où les choses vont se stabiliser, car l'informatique servira à planifier et à avoir une meilleure vue du temps de travail, à contrôler les heures supplémentaires et ainsi de suite. Elle rappelle, en outre, qu'ils ont créé le service informatique, ce qui implique les salaires de quatre personnes; il y a aussi eu le retrait de la Fondation Wilsdorf, qui allouait près d'un million chaque année, et bien qu'il ait été remplacé par un autre sponsor, le déficit reste, à cause justement des besoins en structures évoqués.

Une commissaire d'A gauche toute! constate que, justement, parce que ce déficit est structurel, il serait parfaitement prévisible et planifiable: il devrait donc être intégré au budget.

Mme Bertani remarque que cela impliquerait que la subvention soit augmentée d'un million. En ce cas, ils se chargeraient de combler le reste du déficit par

le biais du sponsoring et, dès lors, il n'y aurait plus de présentation de budget déficitaire.

Une commissaire d'A gauche toute! souhaiterait simplement avoir une vision claire de ce qui est subventionné: puisqu'on dirait que le même déficit revient toutes les années, alors pourquoi ne pas l'intégrer une fois pour toutes au budget?

Un commissaire radical aimerait savoir à quel point le plan financier quadriennal est retravaillé, et s'il ne s'agit pas d'un simple coulissement d'année en année. Il demande qu'est-ce que le Conseil municipal doit faire avec ce plan, et notamment la valeur qu'il doit lui donner.

Mme Bertani rappelle que, pour l'instant, la loi stipule que le Conseil municipal doit approuver formellement les budgets et les comptes du Grand Théâtre, ainsi que prendre acte du plan financier quadriennal et des budgets prévisionnels de la saison 2010/2011, qu'ils vont d'ailleurs bientôt recevoir. Si les statuts du Grand Théâtre changent, on peut intégrer dans cette modification l'approbation d'un plan financier quadriennal, selon la proposition du nouveau conseil de fondation.

M. Richter ajoute, concernant la valeur de ce plan, qu'il est extrêmement précieux, car il fixe une base. Il explique que, selon la nature du fonctionnement de son métier, il est soumis à une forte périodicité, qui souvent le porte à prendre des décisions qui ne s'appliquent que trois ou quatre ans après. Pour cette raison, ce n'est pas très rassurant de savoir que la base financière est sujette à subir des modifications durant ce laps de temps, et c'est très important d'avoir une base fixe sur laquelle établir un projet.

Page 3

Une commissaire socialiste avoue qu'elle n'arrive pas à se retrouver dans les chiffres qui apparaissent en bas de page, concernant les financements de la Ville. La difficulté réside dans le fait de devoir voter le budget 2009/2010, alors qu'ils ont déjà voté le budget global 2009 à la commission des arts et de la culture en décembre dernier. Il y a six mois sur 2010 qu'ils n'ont pas encore votés. Précisément, la subvention de la Ville de Genève est de 37 millions mais, si elle regarde ce qui a été voté, il s'agissait alors de 40 millions. Elle propose donc de prendre contact avec Mme Koelliker et Mme Lamagat pour qu'elles donnent plus de précisions sur les coulissements qui ont certainement eu lieu. A ce sujet, elle anticipe déjà une remarque concernant les comptes, et notamment la passation du personnel «fondation» au personnel «Ville», car là aussi les chiffres ne sont pas clairs: les coûts de passation en 2008 étaient de 700 000 francs, alors qu'ils sont de 300 000 francs en 2009.

Mme Koelliker n'y voit aucun inconvénient.

Page 4

Mme Bertani souhaite informer les commissaires qu'elle a parlé au téléphone avec un Français qui est actuellement en train de faire une grande étude sur les opéras occidentaux, et notamment sur leurs coûts. Elle a donc le plaisir d'annoncer que, parmi tous les théâtres d'Europe et certains d'Amérique, le Grand Théâtre de Genève figure en troisième position pour les taux d'autofinancement, avec celui de Madrid, le premier étant Zurich et le deuxième le Covent Garden à Londres.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre se dit choqué par un aspect de ce budget 2009/2010: il a en effet l'impression qu'il y a une césure qui se produit entre l'avant et l'après du spectacle, et que celui-ci ne peut passer pardessus ces deux budgets différents.

Mme Lamagat fait remarquer que la saison commence le 1er juillet et les comptes le 30 juin. On pourrait imaginer de se ranger à l'année civile, et donc commencer les comptes le 1er janvier mais, en pratique, ça n'aurait aucun sens, car l'activité du théâtre commence en juillet, et la comptabilité doit se faire par saison de spectacle. L'autre système serait vraiment compliqué à appliquer.

M. Richter explique qu'il travaille encore actuellement dans le pays qui connaît le plus grand nombre de théâtres communaux ou étatiques, à savoir 78. En Allemagne, ils ont fait une analyse pour définir le meilleur mode de gestion, et notamment s'il faut adapter les saisons aux années civiles. Il y a eu plusieurs audits à ce sujet et ils sont parvenus au résultat que la gestion est beaucoup plus efficace si l'année budgétaire correspond à la nature de l'organisation. Son institution est basée dans deux villes, Düsseldorf et Duisbourg: cette dernière a déjà connu ce problème et a décidé de voter le budget sur deux ans, justement pour donner aux organisations la possibilité de présenter leur budget, qui est ainsi également conforme à tous les chiffres qui sont remis aux commissions chargées de les voter. C'est juste un exemple de structure, mais il faut savoir qu'il existe des analyses qui montrent qu'il existe un risque d'obtenir une gestion moins performante si l'année budgétaire n'était plus conforme au calendrier artistique de l'organisation.

Un commissaire démocrate-chrétien remarque que le prochain point à l'ordre du jour de la séance est le vote de la motion M-844, qui demande que le budget du Grand Théâtre soit voté l'année qui précède l'affectation du fonds.

Un commissaire d'A gauche toute! souhaite exprimer la satisfaction de son groupe concernant le fait que le statut du personnel fixe de la fondation a été aligné sur celui des personnes qui sont municipalisées, ce qu'elle trouve être de l'excellent travail.

Mme Bertani la remercie.

Page 6

Un commissaire démocrate-chrétien souhaiterait une précision concernant le personnel car, dans les journaux, ont été évoquées 4 personnes qui contestent leur licenciement, mais il apparaît qu'en tout il y aurait 9 personnes concernées. Or, à la fin de la page 6, on ne trouve mention que de 6 personnes.

Mme Bertani explique que, en 2007, le directeur technique de l'époque est parti et a été remplacé par une personne travaillant par intérim, dont le contrat s'arrête en juin 2009. Ensuite, il y a eu 5 personnes dont les contrats n'ont pas été reconduits ou ont été résiliés. Cela fait 6 personnes qui ont été remplacées par 5 autres, et un poste a été supprimé. Elle dit ne pas savoir qui les journalistes comptent pour arriver à 9 personnes, peut-être qu'il y a aussi des employés temporaires.

Page 13

Mme Bertani souhaite informer les commissions d'un fait nouveau: lorsque le budget a été établi, puis voté au conseil de fondation et pour finir soumis au Conseil municipal, ils avaient l'information que les subventions d'exploitations versées étaient de 13 348 022 francs, chiffre transmis à l'époque par la Ville de Genève. Or il apparaît que, très récemment, une décision a été prise à propos de l'indexation, qui ne sera plus de 1%.

Mme Koelliker précise que, dans le cadre de l'élaboration du projet de budget 2010 de la Ville, le Conseil administratif a pris la décision de ne pas indexer le 1% de la subvention au projet pour la raison suivante: comme chaque année est indexé automatiquement 1%, l'année suivante on fait en fonction de l'indexation réelle; or il se trouve que celle-ci gèle en 2009, restant bien inférieure à 1%. Celle projetée pour 2010 est proche de 0, donc le Conseil administratif a estimé que c'était inutile d'indexer automatiquement du pourcentage habituel.

Mme Bertani ajoute que, au niveau de la subvention, il y a 69 000 francs de moins. De plus ont été décidées 4 municipalisations, mais comme il y a eu des retardements ils n'ont pu fournir à la Ville que relativement tard le nombre des personnes à municipaliser. Le delta n'est toutefois pas très important, étant de l'ordre de 51 000 francs. Elle suggère de procéder à la distribution du nouveau tableau car, lors de l'élaboration de ce budget, ces deux chiffres leur manquaient, ce qui fait qu'il y a une différence finale de 120 000 francs, qu'ils pourront très certainement absorber. Ce nouveau document laisse apparaître très clairement ce qui concerne, d'une part, la décision du Conseil administratif, donc les subventions non accordées et, d'autre part, le delta de la municipalisation.

Mme Lamagat précise que, comme ces nouvelles informations ont un impact sur deux autres documents du dossier, à savoir le budget d'exploitation et de

financement et le deuxième plan financier quadriennal, ceux-ci ont également été modifiés et sont distribués avec le nouveau tableau.

La présidence demande si, au niveau final, ces nouveautés modifient les chiffres de l'arrêté.

Mme Bertani répond qu'il n'y a pas de chiffres d'arrêtés. Au final, le déficit est de 120 000 francs supplémentaires, par rapport à ce qui avait été prévu au départ mais, s'agissant d'une institution telle que le Grand Théâtre, ils ne devraient avoir aucun mal à les résorber.

La présidence déclare que c'est donc ce nouveau tableau qui fait foi.

Une commissaire socialiste remarque que la subvention d'exploitation de la Ville pour 2009/2010 est de 13 226 151 francs, et elle demande à Mme Koelliker de bien vouloir transmettre aux commissions plus de détails concernant cette modification, car elle constate que le budget global est de 13 422 000 francs.

Un commissaire démocrate-chrétien demande à Mme Koelliker que les différentes réponses aux remarques qui sont faites soient transmises par écrit à tous les commissaires.

Mme Koelliker assure qu'elle fera le nécessaire.

Une commissaire socialiste souhaiterait demander, concernant la dissolution de la provision informatique, pourquoi elle est passée de 445 000 à 362 000 francs.

Mme Lamagat explique que la Ville établit le budget sur l'année civile. Sur les 445 000 francs qui avaient été votés en novembre 2007, une partie a été accordée pour la saison 2008/2009, et une autre pour la saison 2009/2010, donc la première partie a déjà été dépensée.

Page 16 – Frais généraux d'administration

Une commissaire socialiste constate que, au point 30, apparaît une diminution de 250 000 francs de frais de traitement et de salaires, alors qu'il y a une augmentation du fonds de prévoyance de 24 000 francs.

Mme Lamagat annonce qu'elle répondra par écrit. Elle pense toutefois que le budget 2009/2010 est plus précis que celui de 2008/2009, car ils ont utilisé des taux différents.

Une commissaire socialiste aimerait avoir plus de précisions concernant le point 32.030, augmentation de 20 000 francs sur les imprimés.

Mme Lamagat répond qu'il y a une nouvelle charte graphique qui les oblige à refaire plusieurs documents papier, comme les cartes de visite.

Page 17 – Indexation

Un commissaire radical aimerait savoir sur quelle base l'indexation est estimée à 2%.

Mme Lamagat explique que c'est une indexation qui est faite pour les budgets. Elle est budgétée à 2% et, ensuite, pour l'indexation réelle, ils se basent sur le pourcentage de la Ville. Cette estimation se veut large pour offrir une marge de sécurité, car ces budgets sont faits tellement à l'avance qu'il est difficile de prévoir l'évolution de la situation. Ils ont décidé d'intégrer cette donnée au bilan pour présenter une vision globale.

Page 18 – Frais généraux d'exploitation

Une commissaire socialiste aimerait plus de détails concernant les salaires, à propos du chargé de planning.

Mme Bertani répond qu'il s'agit du chargé de planning artistique.

M. Richter ajoute que, actuellement, est en vigueur la structure qui a été adoptée suite aux suggestions de l'audit, à savoir un comité de direction qui comprend 5 directeurs et un directeur général. Au moment de sa nomination, il a pu assister aux discussions au sujet de l'application de cette nouvelle formule, et il a trouvé que ce type de structure était plus adapté à une institution telle que l'Opéra de Paris par exemple, qui compte près de 1000 employés mais, pour Genève, qui compte à peine 300 personnes, c'est peut-être un peu exagéré. C'est pourquoi son but est de trouver un système pragmatique, qui serait composé de la direction, chargée de l'administration et des finances, d'un directeur technique et, enfin, de la direction artistique, qui serait présidée par le directeur général. Il a pu constater, grâce à l'audit mais aussi au moyen de son analyse personnelle, qu'une personne est nécessaire à la répartition des tâches pour l'ensemble des employés et qui s'occuperait exclusivement de la planification artistique.

Page 19 – Notée 13: Frais généraux d'exploitation

Une commissaire socialiste relève qu'au sujet du ballet il est écrit que l'augmentation vient des changements de catégories automatiques. Elle demande s'il s'agit du salaire du régisseur ballet. Mme Lamagat explique, concernant le changement de catégories, que les danseurs sont payés selon différentes catégories de salaires, qui dépendent surtout de leur âge et de leur expérience. Dans la convention du ballet, il est prévu qu'un danseur soit augmenté au bout de quelques années passées au sein de la compagnie. Concernant le régisseur ballet, avant il faisait partie du personnel technique temporaire.

M. Richter ajoute que le ballet du Grand Théâtre a connu une évolution formidable, et il y a actuellement plusieurs tournées à gérer, donc il est nécessaire d'avoir une personne qui gère de près tout ce qui le concerne.

Page 21 – Notée 14: Frais généraux d'exploitation

Une commissaire socialiste souhaiterait en savoir plus à propos de la somme consacrée à l'équipement et matériel santé/sécurité.

Mme Lamagat explique qu'ils vont acheter un jeu d'orgue, qui se change à peu près tous les 10 à 12 ans, et qui coûte très cher. Pour le reste, il s'agit surtout d'équipement qu'il faut changer.

Une commissaire socialiste aimerait également avoir plus de détails concernant le point 421.035, location de surfaces.

Mme Lamagat explique qu'une partie des locaux appartiennent à la Ville, mais le Grand Théâtre loue aussi des surfaces hors de Genève, dont un atelier de peinture et deux lieux de stockage.

Une commissaire socialiste constate que le point 422 reprend les frais de stockage des décors. Elle demande si sont inclus ici aussi les frais de location de surface.

Mme Lamagat précise qu'ici il s'agit de conteneurs.

Une commissaire socialiste a encore une question concernant les bars-buffets-restaurants, car elle continue à être persuadée que, par égalité de traitement avec tous les établissements de la Ville, il n'appartient pas au Grand Théâtre de gérer lui-même ce service, d'autant plus qu'année après année il y a un déficit qui s'élève à près de 30 000 francs.

M. Richter tient à dire qu'ils se sont effectivement interrogés pour trouver quelle serait la meilleure formule, et pour savoir s'il faut intégrer la gastronomie à l'institution ou pas. Il dit avoir déjà annoncé à la fondation qu'il souhaiterait en faire l'expérience durant une saison et, ayant fait l'analyse des chiffres, il a constaté qu'à chaque fois la situation s'améliorait. Il trouve que cela mérite la chance de reconduire cette expérience.

Une commissaire libérale aimerait apporter une précision concernant le déficit évoqué par la commissaire socialiste, à savoir qu'il ne vient pas de ce que la buvette aurait été mal exploitée, mais simplement du fait qu'elle n'est ouverte que les soirs de spectacle.

Page 24 – Notée 17: Dépenses pour le personnel artistique et auxiliaire

Un commissaire libéral souhaiterait savoir quel a été le coût de la municipalisation, sur le plan des rachats LPP, pour les membres de la fondation, qui sont donc passés d'une caisse en primauté de cotisations, à une caisse en primauté de prestations.

Mme Koelliker avoue ne pas pouvoir répondre, il faudrait éventuellement demander à la Direction des ressources humaines. Elle remarque que, de toute manière, cela n'apparaît pas dans le budget du Grand Théâtre, mais dans celui de la Ville, puisqu'il s'agit de personnes devenues fonctionnaires.

Page 25 – Notée 18: Frais directs d'exploitation spectacles

Une commissaire socialiste a une remarque concernant la présentation des comptes: bien qu'elle comprenne que pour le Grand Théâtre il soit plus simple de grouper les cellules 520000 et suivantes, elle aurait trouvé plus clair et lisible que les lignes soient distinctes.

M. Richter explique, au sujet de l'établissement du budget saisonnier, qu'il a l'habitude de ne pas faire certaines distinctions, par exemple entre les frais de costumes et de décors, et ce pour laisser au directeur technique une certaine liberté de répartition, qui varie selon le type de projet. Il souhaite déléguer un certain nombre de compétences à l'intérieur de la maison, pour avoir de meilleurs résultats.

Une commissaire socialiste accepte ce mode de fonctionnement, pour autant qu'au niveau des comptes les lignes soient respectées.

Page 30 – Notée 22: Apports extérieurs

Une commissaire socialiste constate une baisse du mécénat par rapport au budget 2008/2009. Elle souhaiterait savoir quelles sont les sommes qui sont à ce jour assurées, au niveau des sponsors et partenaires, sur les 2 400 000 francs.

Mme Lamagat promet une réponse par écrit.

La présidence propose de passer aux éventuelles questions subsidiaires.

Une commissaire socialiste aurait une question d'ordre global: comme la saison a déjà un déficit de 2 025 000 francs et qu'avec la garantie de déficit d'un million de la part de la Ville il reste encore un déficit de 1 025 000 francs, elle aimerait donc savoir comment est-ce qu'il est prévu de le combler.

Mme Bertani répond qu'ils vont faire travailler Opéra et Cité. Elle explique qu'il existe actuellement deux institutions: le Cercle, qui s'occupe des personnes physiques, et Opéra et Cité, qui est chargée des personnes morales. C'est grâce à cette dernière qu'ils ont comblé le déficit d'un million pour la saison 2008/2009, et c'est également sur elle qu'ils comptent pour la prochaine saison.

Une commissaire socialiste tient à remercier les auditionnés pour la clarté de leurs explications et de leurs réponses. Elle aimerait savoir la date prévue pour la traditionnelle vente des costumes et des décors.

Mme Lamagat remarque que cette vente n'est pas vraiment traditionnelle, car elle n'a eu lieu que deux fois, la dernière étant en faveur des victimes du tsunami.

M. Richter précise que le Grand Théâtre a effectivement la tradition, durant les journées portes ouvertes, d'organiser une vente aux enchères des costumes. Il préfère ne pas fixer déjà des dates pour un tel événement, mais il estime qu'il pourrait avoir lieu durant la deuxième partie de la saison.

Un commissaire socialiste aimerait soumettre à M. Richter la proposition suivante: il y a plusieurs petites troupes de théâtre régionales, qui ont pas mal de difficultés budgétaires. Il trouve personnellement qu'on pourrait en partie les aider en leur permettant d'acquérir des éléments de décor du Grand Théâtre, qui habituellement sont détruits, et qui pourraient, à cet effet, être stockés dans un entrepôt que le département de la culture s'engage à trouver.

M. Richter répond que, dans l'esprit de collaboration qu'il souhaite établir avec ces compagnies indépendantes, dès que la nouvelle équipe sera en place, elle sera rapidement en contact avec la scène théâtrale genevoise. Toutefois, il ne faut pas se faire trop d'illusions: les dimensions des décors du Grand Théâtre sont très différentes et démesurées par rapport à ce qui pourrait servir à ces petites troupes. C'est pourquoi la collaboration avec ces dernières se fait habituellement plutôt au niveau des accessoires et des costumes.

Mme Koelliker ajoute que, il y a trois ou quatre ans, le département avait été contacté par un jeune homme qui souhaitait monter une entreprise à but solidaire pour recycler les décors de théâtre. Il a reçu toutes les adresses utiles à ses démarches, mais il a fini par abandonner ce projet. Cela porte à croire que l'étude de marché ne devait pas être suffisamment probante.

Mme Lamagat confirme, ayant pu parcourir son étude, qu'effectivement une telle entreprise n'est pas rentable. Elle rappelle toutefois que, déjà à l'heure actuelle, le Grand Théâtre prête des costumes.

Un commissaire socialiste reconnaît que cette aide est précieuse, mais regrette qu'elle ne soit pas mise en place également pour les décors.

Une commissaire socialiste revient sur ce qui a été dit par M. Richter au sujet de son désir de développer la collaboration avec l'Ensemble Contrechamps et l'Orchestre de chambre, et aimerait savoir s'il compte également poursuivre la collaboration qui a été établie avec la Comédie.

M. Richter répond qu'il n'a pas encore un tel contact. Il pense que ça se fera certainement, s'il y a la possibilité de trouver une base commune. Il ne souhaite pas émettre de réserve, mais fait remarquer que la Comédie a également une programmation relativement profilée et qu'il pourrait être difficile de trouver des

projets communs. Pour que cette synergie avec d'autres institutions soit bénéfique, il faut qu'elle soit concrète: pour cela, le projet doit être conçu ensemble et intégré dans la programmation.

La présidence demande aux commissaires s'il y a des questions ou des demandes de précisions concernant les dernières réponses envoyées par Mme Lamagat sur les comptes.

Une commissaire socialiste souhaite remercier Mme Lamagat pour la qualité de ses réponses concernant les comptes.

Prises de position de vote

Commission des arts et de la culture

La présidente rappelle que les auditions se sont faites de manière conjointe, entre la commission des finances et la commission des arts et de la culture. Le département a répondu aux diverses questions posées par les commissaires. Le budget a déjà été voté à la commission des finances et il reste donc à la commission des arts et de la culture à se prononcer. Comme M. Genecand est rapporteur général pour les deux commissions, son rapport inclura le vote de la cette dernière, ainsi que les discussions et le vote de la commission des finances.

Une commissaire démocrate-chrétien signale que son parti approuvera le budget du Grand Théâtre pour la saison 2009/2010, en regrettant toutefois que le vote ait lieu alors que les sommes ont déjà été engagées. Elle rappelle qu'ils ont approuvé la motion M-844, demandant que le vote ait lieu l'année précédant le début de la saison. Au niveau de la programmation, ils saluent le travail effectué par le nouveau directeur, qui ne tient pas à tout bouleverser. La forme actuelle de la programmation est maintenue, à savoir 8 productions lyriques et 2 ballets, ainsi que la tradition des 2 représentations par saison au BFM. La signature de la nouvelle convention entre l'OSR et le Grand Théâtre satisfait les démocrates-chrétiens, ainsi que l'intensification de la collaboration avec l'Orchestre de chambre et celle avec l'Ensemble Contrechamps. Ces synergies avec les institutions genevoises et aussi celle annoncée éventuellement avec le Conservatoire vont renforcer l'institution qu'est le Grand Théâtre dans l'agglomération, ce dont les démocrates-chrétiens se réjouissent. Concernant la politique tarifaire, elle déclare que le Parti démocrate-chrétien a entendu avec satisfaction l'importance accordée par le nouveau directeur à la fidélisation du public. Il est indispensable, pour assurer la pérennité d'une institution telle que le Grand Théâtre, d'augmenter le nombre des abonnés, et ils saluent ainsi cette première stratégie présentée lors de l'audition commune, à savoir de faciliter et d'encourager l'accès des jeunes à l'opéra notamment. Les démocrates-chrétiens trouvent important qu'un public diversifié ait accès à l'opéra, raison pour laquelle ils soutiendront toutes les mesures

qui iront dans ce sens. S'agissant de l'administration et de la gestion du Grand Théâtre, ils sont satisfaits que la mise en œuvre des recommandations de l'audit Sherwood ait lieu comme prévu. En conclusion, elle dit que le Grand Théâtre a l'air d'être sorti de la crise, mais qu'ils resteront attentifs à ce qu'elle ne se réinstalle pas. Ils souhaitent une plus grande participation de l'Etat et des communes dans le financement de cette institution et s'engageront dans ce sens.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre revient sur les conclusions de l'audit Sherwood, qui comportait divers constats, notamment le fait qu'il y a deux types de collaborateurs dans cette institution, soit les fonctionnaires de la Ville de Genève et les personnes engagées par la fondation. Selon les statuts de la fondation, le personnel engagé par cette dernière est le personnel artistique, soit les chœurs, le ballet, le directeur technique, le personnel de régie et de scène, et tout le personnel directement impliqué dans la confection du spectacle. L'audit a constaté que deux personnes avaient la même fonction et faisaient le même travail, mais n'avaient toutefois pas le même statut. Le statut de fonctionnaire implique une échelle de traitement, avec des annuités, la caisse de retraite de la Ville, avec deux tiers des cotisations versés par l'employeur, etc., alors que, pour le personnel engagé par la fondation, il y a une fonction avec une rétribution donnée, sans annuités, les collaborateurs ne recevant qu'une indexation. Cette situation s'explique du fait que, durant des années, le statut a été violé. Lorsqu'il y a eu le *personal stop* dans l'administration municipale, sous un autre conseiller administratif et sous un autre conseil de fondation, ils ont détourné la volonté politique du Conseil municipal de bloquer l'engagement des fonctionnaires et il y a eu des engagements de personnes, via la Fondation du Grand Théâtre, qui auraient dû être des fonctionnaires. Sherwood a fait une photographie, à un moment donné, et il y a maintenant un travail de rappel à faire. Le commissaire de l'Union démocratique du centre était dans cette fondation de 1979 à 2004 et il annonce que personne ne s'était offusqué de cette pratique. Il constate que. le 16 juin, a été évoquée une municipalisation rampante et observe qu'en contrepartie la subvention est diminuée d'autant du coût de cette municipalisation. Il faut être honnête et cet argument ne peut ainsi pas être retenu. Lorsque le nouveau conseil de fondation est arrivé, le 1er septembre 2007, il a établi une feuille de route et ouvert un certain nombre de chantiers. Il espère que la crise est terminée, mais il y a encore beaucoup à faire, selon lui. Concernant le financement, il remarque qu'il n'est pas tout à fait exact de dire que la Ville de Genève est la seule à payer, puisque l'ensemble des communes participe au financement du Grand Théâtre, par le biais de la péréquation financière intercommunale. L'Etat devrait peut-être être un payeur, mais il pourrait en être demandé de même à la Confédération. L'Union démocratique du centre a toujours été très clair: le budget, tel que proposé, convient, encore qu'il y a une interrogation sur les recettes. Il se dit certain que la fondation n'engagera jamais des dépenses dont elle n'aurait pas, préalablement, obtenu la couverture. Il ne comprend pas que des gens cherchent encore des chicanes.

Un commissaire des Verts annonce que les Verts accepteront la proposition faite et continueront à soutenir cette institution phare qu'est le Grand Théâtre de Genève. Celle-ci a d'ailleurs reçu un prix cette année, ce qui confirme la qualité de l'institution et de ses productions. Les Verts saluent la politique d'accessibilité du Grand Théâtre, qui fait mentir la réputation qu'elle a auprès de certaines personnes d'institution élitiste, voire bourgeoise. Ils regrettent toutefois que le Grand Théâtre ne soit soutenu quasiment que par la Ville, alors que son rayonnement va bien au-delà des frontières de la Ville. Ils souhaitent une véritable discussion, avec le Canton et les communes, au sujet du soutien de cette institution.

Un commissaire radical annonce que les radicaux soutiendront la proposition faite et voteront le budget 2009/2010. Il note que la nouvelle direction a l'air prometteuse et il est heureux qu'elle ait mis en place des tarifs jeunes et ait pérennisé les abonnements déjà existants. Il indique qu'il n'a suivi l'audit que par les journaux, il pense qu'une page a été tournée et il s'en réjouit. Il remarque qu'il y a tout de même encore du travail à faire. La municipalisation du personnel lui déplaît et il estime que cela devrait rester sous le giron de l'institution. Enfin, il pense que ce n'est pas la Ville seule qui devrait payer, mais il relève que tel est pourtant actuellement le cas, que la Ville ne peut pas se permettre de perdre cette institution et qu'elle doit donc continuer à la soutenir.

Une commissaire socialiste indique que le groupe socialiste s'oppose à certains points dans ce budget, notamment le fait qu'il soit déficitaire, mais toutefois annoncé comme tel, structurellement. Il manque une participation financière des communes et de l'Etat, mais il tient à encourager le nouveau directeur du Grand Théâtre, raison pour laquelle le groupe socialiste ne s'opposera pas à ce budget mais s'abstiendra.

Une commissaire d'A gauche toute! indique que le groupe estime que la charge financière de cette institution est énorme pour Genève et disproportionnée par rapport à cette petite collectivité. Il faudra un jour revoir le financement de cette institution, qui rayonne de manière nationale et internationale. Son groupe aimerait donc que le Canton, voire la Confédération, s'implique. Elle estime qu'ils sont un peu des innocents et qu'elle n'aimerait pas être à la place du nouveau directeur, à qui il est demandé de réaliser des miracles, ce qui n'est pas possible. Elle imagine ainsi qu'ils vont encore rencontrer bien des difficultés. Les audits ont donné des pistes; même s'il y a eu des tentatives d'apaisement, elle n'a pas l'impression que tout cela ait déjà été mis en route. Il y aura encore bien du chemin à parcourir avant d'avoir enfin une situation quelque peu stabilisée. Il va, comme d'habitude, y avoir un déficit entre 1 et 2,5 millions. A gauche toute! refuse que ces sommes soient nommées déficit et demande à ceux qui font le budget de les intégrer définitivement au budget, puisqu'il s'agit de déficits structurels, afin que le Conseil municipal puisse accepter ou refuser une augmentation dudit budget.

Lorsque les commissaires ont eu la présentation du nouveau directeur, celui-ci a fait un beau numéro, mais elle relève toutefois que les promesses n'engagent que ceux qui y croient. Les membres de son groupe n'ont pas été convaincus. Le fait de pouvoir garder les mêmes places pour les premières, qu'une commissaire démocrate-chrétienne a salué, crée deux catégories de citoyens, ce qui est parfaitement antidémocratique selon A gauche toute! qui qualifie cela de politique du XIXe siècle, contre laquelle le groupe s'oppose. Il est bien qu'il y ait des places bon marché et que l'accès aux jeunes soit favorisé, mais elle estime également que le Grand Théâtre devrait mieux communiquer. Elle rappelle que le Grand Théâtre n'est actuellement fréquenté que par 8% de la population, ce qui fait un peu chers les spectacles, au vu du budget présenté. Malgré les vœux présentés par l'Union démocratique du centre tout à l'heure, la crise n'est pas terminée et n'est pas prête de l'être. Elle signale que les retombées de la crise viennent plus tard et mettent longtemps à se résorber. Elle craint qu'un tel budget ne soit mal accepté, dans pareille période de crise. Les membres d'A gauche toute! s'opposeront ainsi au budget du Grand Théâtre, sans remettre en cause la qualité des spectacles ou de l'institution. Ils aimeraient une communication mieux faite, concernant l'accessibilité des spectacles, pour en faire profiter ceux qui ne connaissent pas encore l'opéra. Il n'y a pas qu'une manière financière d'aider l'institution, selon eux; les communes pourraient ici faire autre chose. La commissaire d'A gauche toute! n'est pas convaincue que la péréquation financière suffise, d'autant plus que certaines communes baissent leurs centimes additionnels. Elle aimerait qu'il y ait un fonds strictement destiné à l'OSR et au Grand Théâtre et que les communes participent réellement au financement de ces institutions. Pour les communes les plus pauvres, elle imagine qu'elles pourraient apporter leur aide, à défaut de financement, par une meilleure communication sur l'institution.

Une commissaire libérale signale que les libéraux ont beaucoup réfléchi, à la faveur de cette nouvelle direction, pour savoir quel signal politique ils allaient donner, pour l'avenir, pour consolider les bases de cette institution. L'audit a révélé un déficit structurel de cohérence, au niveau du personnel, qui n'est pas prêt d'être réglé, car de régler ce problème ne relève pas du conseil de fondation, mais bien de la volonté politique. Il faut se donner les moyens de l'excellence et payer le personnel et les artistes à la hauteur de leurs compétences; les différences de statuts, et donc de salaires et autres annuités du personnel, ne sont pas acceptables. Le groupe libéral, s'il s'est opposé en commission des finances, s'abstiendra ici. Ils ont encore l'espoir de mettre à plat le fonctionnement de cette institution, notamment du personnel, et pensent que cela peut animer certaines personnes et notamment le Canton à prendre, une fois pour toutes, leurs responsabilités. Ils souffrent du fait qu'il n'y ait pas de politique cantonale des grandes institutions culturelles. Il faut avoir une réflexion structurelle et politique, puisque c'est un déficit structurel qui est proposé. Elle précise que les libéraux veulent,

bien sûr, ce Grand Théâtre et qu'ils espèrent que tout sera mis en œuvre pour qu'il puisse prospérer.

La commission des arts et de la culture approuve le budget 2009/2010 du Grand Théâtre de Genève, par 8 oui (3 Ve, 2 DC, 1 R, 2 UDC) contre 1 non (AGT) et 5 abstentions (3 S, 2 L).

Commission des finances

Un commissaire des Verts déclare que les Verts voteront cette proposition en espérant que la procédure sera modifiée, puisqu'une saison se prévoit deux ou trois ans à l'avance et qu'il est difficile de refuser le budget de la saison 2009/2010, sachant qu'il est largement engagé. Il note que la proposition PR-688 est un copié-collé des comptes 2008/2009. C'est largement insuffisant pour un budget de plusieurs dizaines de millions. Néanmoins, les Verts voteront ce budget.

Un commissaire radical rappelle que le groupe radical avait déposé un amendement à l'article premier. Il constate que le Conseil administratif a décidé d'envoyer au Conseil municipal une résolution qui dit, à peu de chose près, la même chose. Il trouve cela très bien. Néanmoins, il maintient cet amendement. Sur le fond, les radicaux sont en faveur du budget du Grand Théâtre qui est le navire amiral de la culture genevoise. Cette institution apporte énormément à la culture, tant du point de vue artistique que de celui de l'emploi et de la formation. Cependant, le groupe radical regrette la municipalisation latente des employés et est d'avis que le conseil de fondation devrait être totalement autonome et détaché de la Ville. Le groupe radical votera néanmoins ce budget.

Une commissaire socialiste déclare que le groupe socialiste refusera l'amendement du commissaire radical pour les raisons qui ont déjà été expliquées et qu'il s'abstiendra lors du vote du budget du Grand Théâtre.

Un commissaire d'A gauche toute! commence par dire que son groupe n'a rien contre le Grand Théâtre. Le problème, c'est son financement. A gauche toute! considère que la barre est atteinte. La Ville ne peut continuer à financer, à elle seule, une institution dont les dépenses suivent une courbe exponentielle. Le Grand Théâtre, toutes prestations comprises, coûte 50 millions à la Ville. C'est un montant faramineux. Il est temps de chercher de nouvelles pistes, parce que la Ville ne peut plus financer toute seule une des dix plus grandes scènes mondiales. Indépendamment du programme, les propos tenus par M. Richter préoccupe A gauche toute!. Il y a manifestement un virage conservateur (cf. l'attribution de places réservées nominales). Le vote négatif d'A gauche toute! est fondé sur l'appréciation du financement du Grand Théâtre. Il ajoute que l'arrêté est réduit à son strict minimum. Au vu de ce qui précède, le groupe A gauche toute! votera non.

Un commissaire libéral annonce que son groupe refusera le budget du Grand Théâtre, car il est opposé à la municipalisation rampante de cette institution. Les statuts du personnel lui semblent peu clairs. Cependant, il tient à dire que le groupe libéral soutient le Grand Théâtre dans ce qu'il amène à la culture. Il considère qu'il y a des initiatives excellentes qui sont amenées par le nouveau directeur, notamment les mesures prises en direction des jeunes pour les inciter à venir plus nombreux et plus souvent au Grand Théâtre. Le groupe n'a pas d'avis négatif sur l'institution elle-même, mais bien sur la gestion politique. Le chemin qui est pris n'est pas celui que le groupe libéral souhaite. Ils pensent qu'il faut un partenariat plus important, un Etat plus engagé. Pour toutes ces raisons, le groupe libéral refusera ce budget.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre fait un recadrage. Le Grand Théâtre existe par la volonté de la Ville de Genève et la volonté du Grand Conseil, puisqu'il fait l'objet d'une loi cantonale. Ses statuts sont très clairs. Le 28 mai, le commissaire a dit que l'amendement du commissaire radical ne pouvait pas être accepté contre le statut du Grand Théâtre. Aujourd'hui, la Fondation du Grand Théâtre respecte à nouveau les statuts, après des années où ils ont été bafoués. Les conseillers municipaux ont reçu le prébudget de la saison 2010/2011. Celui-ci a été envoyé dans les délais au Conseil administratif. Il faut savoir ce que l'on veut. Il rappelle que la péréquation financière intercommunale vient d'être renégociée par les différentes communes. L'Union démocratique du centre n'a pas d'état d'âme à voter ce budget, tout comme elle adoptera la résolution qui respecte les statuts. Il ne comprend pas très bien le discours libéral, puisque cela fait des années que plus de la moitié des employés du Grand Théâtre sont des fonctionnaires municipaux. Il pense qu'il y a des raisons moins avouables derrière ce discours. Il rappelle qu'il y a des centaines de personnes qui travaillent dans cette institution. La Ville peut arrêter de financer cette institution, mais il faudra voter cela trois ou quatre ans au préalable. Il termine en disant que l'Union démocratique du centre est un peu excédée des manœuvres de couloir, des petites vengeances, lorsqu'il y a un changement de directeur. Il faut être fairplay et admettre que M. Blanchard est parti. Par ailleurs, il ne comprend pas qu'on qualifie de conservateur le nouveau directeur, lorsqu'on voit le programme qui est affiché. Il rappelle, finalement, que tous les partis sont représentés au conseil de fondation et qu'il serait bon qu'ils prennent part aux séances pour s'exprimer sur le budget.

Un commissaire démocrate-chrétien déclare que les membres de son groupe voteront le budget du Grand Théâtre qui est une importante institution culturelle genevoise, car ils ont été pleinement convaincus par la vision que M. Richter a exposée lors de l'audition. Leur réserve est la même que celle des Verts, elle porte sur le fait que certains montants sont déjà engagés au moment du vote du budget. Le Parti démocrate-chrétien accueille donc avec intérêt la motion qui est à l'ordre du jour du Conseil municipal pour essayer de pallier ce problème.

Un commissaire libéral dit que, si le commissaire de l'Union démocratique du centre s'agace régulièrement des propos qui peuvent être tenus dans cette commission, il lui arrive aussi de s'agacer des propos tenus par le commissaire de l'Union démocratique du centre, quant aux supposées manœuvres secrètes, au manque de transparence. Depuis qu'il est chef du groupe libéral, il pense avoir établi une clarté d'opinion et de principes. La prise de position qu'il a faite a été préparée de concert avec les commissaires libéraux de la commission des arts et de la culture. Cela ne les intéressent pas de savoir qui est viré et qui ne l'est pas. Si les libéraux votent contre ce budget, c'est pour une question de principes politiques. Ils soutiennent depuis des années cette institution pour ce qu'elle amène à Genève. Aujourd'hui, le groupe libéral vote non, parce qu'il a toujours refusé le principe des municipalisations et qu'elles sont malheureusement devenues trop importantes pour eux. Le groupe libéral dit «stop», mais il ne faut lui prêter aucune autre intention. Il en a assez d'entendre ce type d'insinuation, lorsqu'on défend des principes et des valeurs politiques.

La commission des finances approuve le budget 2009/2010 du Grand Théâtre de Genève, par 8 oui (2 UDC, 1 R, 2 DC, 3 Ve) contre 3 non (1 L, 2 AGT) et 3 abstentions (S). *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

Premier débat

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs, l'Union démocratique du centre approuve le budget de la saison 2009/2010 du Grand Théâtre, saison d'ailleurs largement engagée, puisque trois ouvrages ont d'ores et déjà été présentés.

L'Union démocratique du centre souligne que le conseil de fondation a respecté les délais de présentation de son budget, puisque c'est le 1er avril 2009 – eh oui! – que le Conseil municipal l'a renvoyé à la commission des arts et de la culture, ainsi qu'à celle des finances.

Au-delà de la conception qu'ont les uns et les autres des arts, ce Conseil ne doit pas perdre de vue le rôle très important, voire essentiel, que le Grand Théâtre a dans la vie culturelle genevoise. Un seul exemple: celui des services de l'OSR (Orchestre de la Suisse romande), lequel ne serait économiquement pas viable sans participation aux productions de notre opéra, faisant fonction d'orchestre de fosse, ceci en complément de ses productions symphoniques au Victoria Hall et à Lausanne.

A ce propos, faut-il rappeler que lorsque la radio s'est désengagée vis-à-vis de l'OSR, ce dernier a été bien heureux de combler ce déficit de services en prenant le chemin tant du Victoria Hall que de la place Neuve?

Pour terminer, en acceptant les crédits indispensables au fonctionnement du Grand Théâtre, le Conseil municipal donnera un signal fort tant à la Fondation du Grand Théâtre et c'est là le plus important – qu'à M. Tobias Richter, directeur entré en fonction dès cette saison et qui a su insuffler dans cette maison un esprit nouveau, fait de concertation et de respect envers chacun.

Mme Hélène Ecuyer (AGT). Je regrette que nous commencions le débat sur le Grand Théâtre ce soir. En effet, nous devrons probablement y revenir demain. Mais enfin, puisqu'on y est…

Sachant que chanteurs, choristes, tout le monde a été engagé, que pouvons-nous objecter au budget 2009/2010 du Grand Théâtre? Nous n'avons plus notre mot à dire. Ce n'est pas en 2009 qu'il faut nous présenter le budget 2009/2010. En 2009, nous devrions examiner le budget 2011/2012, puisque le budget du Grand Théâtre ne se planifie pas cette année pour l'année prochaine, mais qu'il se planifie deux ou trois ans à l'avance. A notre sens, le travail qu'on nous demande de faire est du travail de singe et nous ne l'apprécions guère. Nous refuserons donc le budget 2009/2010 du Grand Théâtre, lequel doit aussi faire un effort pour trouver d'autres modes de financement que la subvention de 50 millions de la Ville de Genève!

Mme Salika Wenger (AGT). Il est probable qu'on me posera la question de savoir pourquoi je m'acharne, année après année, à dénoncer la couverture de déficit, le statut du personnel, l'accès des classes populaires à cette institution qu'est le Grand Théâtre, et si cela ne me fatigue pas. Eh bien, pas du tout. La répétition est mère de l'enseignement, et j'ai bon espoir que les personnes auxquelles je m'adresse entendront enfin ma supplique.

Année après année, nous constatons que la couverture de déficit est systématiquement activée, ce qui signifie qu'on nous présente un budget sous-estimé d'un million de francs. Normalement, au bout de dix ans, on devrait intégrer ce million de francs au budget. Curieusement, personne n'a le courage de le faire. Je comprends bien que nous sommes en période de crise, qu'il serait difficile d'expliquer à la population qu'en plus du nombre pléthorique de millions que nous accordons au Grand Théâtre nous augmentions le budget d'un million de francs. Nous sommes en crise cette année, c'est difficile, mais nous ne l'étions pas les années précédentes. En ce moment, nous examinons trois rapports concernant le budget ou les comptes du Grand Théâtre 2005/2006, 2007/2008 et 2009/2010. Or, chaque année, ce million de francs revient. Nous demandons donc, de manière formelle, l'inscription de ce montant au budget et, à ce moment-là, nous aurons la discussion budgétaire. Mais nous refusons de voter cette couverture de déficit, parce que le procédé est malhonnête.

Cela dit, ce n'est pas la seule chose qui me préoccupe avec le Grand Théâtre. Vous savez que je suis toujours préoccupée et que j'ai toujours de nombreux doutes… Ainsi, la Fondation du Grand Théâtre continue à engager du personnel. Nous avions tenu, après les audits, à ce que le statut du personnel soit unifié pour traiter un peu des difficultés et des dissensions à la base. Or, nous constatons qu'il y a toujours deux statuts et, au rythme où les postes sont municipalisés, il est probable que le Grand Théâtre sera déjà en ruine quand nous aurons terminé ce processus. Alors, je me dis que nous devrions activer un peu la municipalisation des travailleurs, qui ne sont pas des artistes: ce sont des techniciens ou du personnel administratif qui devraient tous être rémunérés sur la même base, ce qui n'est toujours pas le cas.

J'ai un autre problème. La présidente de la fondation est rémunérée. Traditionnellement, cette charge était bénévole. J'aimerais bien savoir sur quelle ligne budgétaire elle l'est et, pour l'instant, j'avoue ne pas l'avoir compris.

Autre chose: nous venons d'engager un nouveau directeur qui ne manque pas d'idées, qui a fait des propositions intéressantes. Nous sommes tous d'accord pour trouver passionnante l'une ou l'autre de ses propositions et nous avons envie de le suivre. Alors, était-il nécessaire de faire signer à ce directeur qui n'était pas encore entré en fonction des lettres de licenciement? N'était-ce pas une manière de lui savonner la planche et de rendre difficile son entrée dans l'institution, qui sera de toute façon un peu complexe? Je crois que, dans ce cas, le conseil de fondation a manqué de courage et n'a pas pris ses responsabilités, en faisant porter à M. Tobias Richter la responsabilité des licenciements. Encore une fois, cela n'est pas juste.

J'en viens maintenant à mon dada favori qui est l'accès de cette institution aux classes les plus populaires. Vous serez d'accord avec moi que le Grand Théâtre est un peu la Rolls-Royce de Genève, c'est-à-dire très cher à l'achat et encore plus cher à l'entretien! Seule 8% de la population fréquente le Grand Théâtre. Nous savons qu'il est possible aujourd'hui pour beaucoup d'autres personnes d'accéder aux spectacles du Grand Théâtre. Néanmoins, il semble qu'elles n'aient pas trouvé le chemin de la place Neuve. Alors, je pose la question au département de la culture et j'espère qu'il me répondra: existe-t-il une politique, en accord avec le Département de l'instruction publique, pour susciter le goût? Vous et moi savons que nous sommes tous des constructions sociales et que le goût s'éduque et se transmet, par exemple le goût de la musique et des bonnes choses.

Dans ce sens, nous aimerions qu'un effort particulier soit fait pour éveiller les jeunes – et les moins jeunes peut-être – à l'art lyrique et leur permettre d'accéder à un savoir qui est toujours un plus, sachant que propager le savoir, c'est faire reculer la barbarie!

Mme Anne Carron-Cescato (DC). Pour notre part, nous approuverons le budget, en déplorant toutefois que ce vote intervienne alors que les sommes ont déjà été engagées, comme l'a expliqué M. Hämmerli tout à l'heure. Afin d'y voir plus clair, nous avons d'ailleurs approuvé la motion libérale demandant que le vote intervienne l'année précédant le début de la saison.

S'agissant de la présentation de cette saison 2009/2010, nous avons eu une excellente impression du nouveau directeur, Tobias Richter, et nous saluons sa volonté de ne pas tout bouleverser, en maintenant par exemple la forme actuelle de la programmation, ainsi que la tradition des deux représentations par saison au Bâtiment des Forces Motrices.

Nous nous réjouissons aussi que cette grande institution, dont la renommée dépasse largement nos frontières, renforce sa position dans l'agglomération en intensifiant, par exemple, des collaborations avec l'Orchestre de chambre de Lausanne, l'ensemble Contrechamps et une possible collaboration dans le futur avec le Conservatoire.

Au sujet de la politique tarifaire, nous avons pris note avec satisfaction de l'importance accordée par le nouveau directeur à la fidélisation du public. On l'a constaté les saisons précédentes, le temps où le Grand Théâtre faisait salle comble à chaque représentation est révolu et il est indispensable d'augmenter le nombre d'abonnés et d'encourager aussi l'accès des jeunes à l'opéra, si l'on veut assurer la pérennité d'un tel paquebot.

De notre point de vue, il est également important qu'un public diversifié ait accès à l'opéra et nous encouragerons bien évidemment la nouvelle direction à poursuivre dans ce sens.

En conclusion, j'ajouterai encore que la mise en œuvre des recommandations de l'audit Sherwood a l'air de porter ses fruits. Nous resterons attentifs à ce que la crise ne se réinstalle pas au Grand Théâtre. Dans le droit fil de nos positions sur la culture émergente, nous souhaitons que l'Etat et les communes s'impliquent davantage dans le financement du Grand Théâtre. Nous le répétons depuis plusieurs années et nous espérons vivement que des solutions seront proposées, notamment par la Constituante.

M. Adrien Genecand (R). Le groupe radical tient à saluer le conseil de fondation, qui nous a remis son projet de budget, comme demandé, avant le début de la saison. Malheureusement, comme l'a souligné M. Hämmerli, trois spectacles ont déjà été donnés, raison pour laquelle nous sommes d'avis de voter le budget tous les quatre ans, afin que nous ayons plus de pouvoir quant aux décisions à prendre et de ne pas voter des budgets très théoriques, dès lors que l'argent est déjà engagé.

D'un autre côté, contrairement aux propos de Mme Wenger, nous ne sommes pas pour une municipalisation rampante, pour plus de municipalisation, mais pour l'autonomie du Grand Théâtre. Comme a fait l'Etat au niveau de l'Aéroport international de Cointrin et des Hôpitaux universitaires de Genève, nous sommes pour le legs du bâtiment… *(Remarque.)* Vous noterez, Madame la présidente, qu'une fois de plus Mme Wenger ne sait pas se tenir… Il s'agirait donc de léguer le bâtiment du Grand Théâtre, afin que la fondation ait plus d'autonomie, qu'elle puisse voir de façon plus claire où sont les charges et qu'elle n'ait pas à solliciter un service municipal pour repeindre un mur! Toujours est-il que nous voterons le budget du Grand Théâtre 2009/2010.

M. Yves de Matteis (Ve). Mesdames et Messieurs, en préambule, j'aimerais d'ores et déjà dire que le groupe des Verts approuvera ce projet de budget. Le seul point négatif à cet égard – et nous partageons l'avis de certains préopinants – concerne le fait qu'il n'est pas très logique d'être appelé à s'exprimer sur un budget dont certaines sommes sont d'ores et déjà engagées ou dépensées.

L'exercice, du coup, perd beaucoup de son sens. Pour cette raison, nous renouvelons la demande qu'un de nos commissaires avait effectuée en séance de commission des finances, à savoir qu'il faudrait modifier la procédure, afin que nous puissions réellement approuver ou non un budget, avant que les sommes concernées soient engagées ou dépensées.

Malgré ce point noir, qui n'a rien à voir avec le Grand Théâtre en tant que tel mais qui est une affaire de procédure, nous tenons à renouveler notre soutien, pour le futur, à cette institution phare qu'est le Grand Théâtre. Le programme 2009/2010 est d'ores et déjà, à ce point de vue, très prometteur.

Concernant le fonctionnement du Grand Théâtre, nous avons pu constater en commission que de nombreux progrès sont déjà en cours, suite aux conclusions des deux audits menés dans cette institution, notamment en ce qui concerne la gestion du personnel.

Pour ce qui est de la politique future du Grand Théâtre, nous tenons à soutenir particulièrement le principe d'une plus grande accessibilité à cette institution, tant par les jeunes ou les étudiants que par les personnes âgées, ou toutes les personnes qui, malgré certains prix bas d'ores et déjà en vigueur, n'auraient pas les moyens d'acquérir une place de spectacle au Grand Théâtre.

Nous retenons tout particulièrement l'idée, qui a été évoquée lors des auditions en commission, de la possibilité de pouvoir acquérir, à la dernière minute, des places à des prix très bas, ce qui aurait pour double effet d'augmenter la jauge du public – certains spectacles, il faut le savoir, ne sont vendus qu'à 70% ou 80% – et de rendre les spectacles plus accessibles. Cette pratique ne serait pas

nouvelle, puisqu'elle existe déjà par exemple aux Etats-Unis, notamment dans certains théâtres.

Pour le reste, nous ne reviendrons pas sur les points qui ne font pas l'unanimité parmi les groupes, comme, par exemple, le principe du carré d'or, ou encore la municipalisation du personnel du Grand Théâtre. Par contre, il nous semble urgent de revenir sur un élément concernant plus particulièrement les budgets futurs et, au-delà, le financement du Grand Théâtre, élément qui, lui, a fait l'unanimité au-delà des clivages gauche-droite.

En effet, tous les groupes – et je dis bien tous les groupes – se sont exprimés en commission pour dire à quel point, selon eux, une institution comme le Grand Théâtre, dont le rayonnement excède largement les frontières de la Ville, du Canton, voire même du pays, devrait également être financée de manière plus conséquente par les communes – qui y contribuent déjà partiellement – et, surtout, par le Canton, voire même par la Confédération. Nul besoin de rappeler qu'en Europe et dans le monde de nombreux opéras sont financés par la région, voire au niveau national, je pense à l'Opéra national de Paris, à l'Opéra de Vienne…

Cette opinion est, année après année, ressassée quasiment *ad nauseam*, autant en commission que dans cette enceinte. Or, il faut bien le constater, les groupes qui expriment cette opinion représentent des partis qui, à l'exception d'A gauche toute!, siègent tant au Grand Conseil qu'au parlement fédéral. Il ne tient donc, finalement, qu'à nous de contacter nos homologues au Canton et de voir avec eux quelles solutions pourraient être envisagées entre la Ville, le Canton de Genève et les communes.

Trois conseillers municipaux provenant des groupes socialiste, Vert et démocrate-chrétien, dans cette enceinte, viennent justement d'être élus au Grand Conseil genevois; ils pourraient être d'une aide précieuse pour convaincre leurs pairs de l'utilité d'une telle réunion.

Je conclurai donc en suggérant que les divers partis présents, d'une part, dans ce Conseil municipal – y compris A gauche toute! – et, d'autre part, au Grand Conseil se réunissent selon une formule à définir, afin de faire enfin avancer le dossier de manière concrète, ce dans les semaines ou les mois qui viennent.

Mme Florence Kraft-Babel (L). Chers et chères collègues, après tout ce que nous avons entendu, il convient de rappeler que, si nous votons un budget dont certaines sommes sont déjà engagées, il n'aurait pu en être autrement dans la situation particulière où nous changions de directeur. Il aurait été particulièrement discourtois, voire impoli, que nous n'eussions pas d'abord entendu le directeur, lors d'un de ses passages à Genève, avant de nous prononcer sur ce budget, ce que nous avons fait. Il me paraît que cette année, à titre exceptionnel, il fallait

en passer par là. Je crois que nous sommes tous heureux que la commission des finances et la commission des arts et de la culture aient pu ensemble recevoir M. Tobias Richter, le nouveau directeur du Grand Théâtre.

Nous l'avons entendu exposer ses projets et sa vision pour notre institution phare. Nous avons constaté que certaines de ses préoccupations provenaient de son expérience passée en Allemagne, dont certaines sont fort intéressantes, car si le Grand Théâtre veut se profiler en tant qu'institution européenne et internationale, il est fort utile de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs. Je pense notamment au fait que des artistes locaux, des personnes qui ont fait leurs études à Genève pourraient désormais être en résidence au Grand Théâtre, notamment pour des rôles secondaires.

M. Richter cherche à favoriser les talents émergents locaux sur la scène du Grand Théâtre, ce qui nous paraît extrêmement intéressant. Autrefois, cette pratique avait cours du temps de Herbert Graf, puis elle s'était perdue. Aujourd'hui, nous pourrions remettre en vigueur cette pratique, qui nous paraît particulièrement stimulante sur le plan artistique.

En revanche, suite aux audits, nous sommes toujours préoccupés par l'organisation du Grand Théâtre. Se pose la question de savoir si le personnel, qu'il soit engagé par la Fondation du Grand Théâtre ou par la Ville, sera enfin traité de manière égalitaire par rapport aux salaires, aux vacances. Ces problèmes ne sont pas complètement résolus et cela n'est pas totalement satisfaisant.

J'en viens à la remarque de M. Genecand au sujet de l'autonomie du Grand Théâtre qui permettrait à l'institution de mettre à plat tous ses problèmes. Un effort fort louable est fait de la part du conseil de fondation et de sa présidente pour pallier les inégalités de traitement. Néanmoins, notre objectif final n'est pas de municipaliser cette institution à tout crin, car, au vu de ce qui nous attend dans les années à venir, nous ne savons pas si nous pourrons l'assumer.

Au sujet de la garantie de déficit de 1 million de francs inscrite régulièrement au budget, je crois que M. Mugny l'a expliqué à de nombreuses reprises: cette garantie est destiné à favoriser la recherches de sponsors. La question de la garantie peut se poser, mais celle qui se pose principalement, c'est la question du financement global d'une institution telle que le Grand Théâtre. Je crois que nous sommes tous conscients aujourd'hui du fait que cette institution doit faire l'objet d'une réflexion cantonale, voire régionale sur le soutien aux institutions culturelles. Cette réflexion n'étant pas engagée, nous nous trouvons dans une situation où tout n'est pas parfait. Néanmoins, notre groupe réitère son soutien à l'institution.

Nous essayons de promouvoir, autant que nous le pouvons, la réflexion sur le soutien futur au Grand Théâtre. Nous regrettons que le Canton n'y participe qu'à hauteur de 50 000 francs et nous espérons qu'à la faveur des prochaines élections

cantonales des voix s'élèveront en faveur de l'intégration de la culture au niveau cantonal, que la députation s'y intéressera. En l'état, nous dénonçons la situation un peu précaire qui découle de la sur-responsabilité de la Ville dans une institution de cette importance.

En commission, si nous avons refusé ce budget, ce n'était pas pour retirer notre soutien à l'institution, mais plutôt pour exprimer notre préoccupation et notre souhait de ne plus être, à l'avenir, encore et toujours les seuls à soutenir l'opéra. En conclusion, les libéraux soutiennent bien évidemment le Grand Théâtre. Nous espérons qu'une réflexion et un débat seront engagés au plus vite, afin qu'il y ait un partage des compétences. Ce soir, nous voterons le budget 2009/2010, non pas dans l'enthousiasme mais en attendant mieux.

Mme Christiane Olivier (S). Madame la présidente, il est 23 h 5, la moitié des bancs sont dépeuplés. Je dépose une motion d'ordre demandant de reporter la suite du débat à demain. *(Applaudissements.)*

La présidente. Je vous comprends, Madame Olivier, mais il ne reste que deux intervenants… Nous allons voter votre motion d'ordre.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 34 non contre 14 oui (1 abstention).

La présidente. Nous poursuivons donc notre débat. Madame Olivier, vous avez la parole…

Mme Christiane Olivier (S). Je vous remercie, Madame la présidente. Je vais donc donner la position du groupe socialiste, puisque la motion d'ordre a été refusée, sans pour autant raccourcir mon intervention…

Lorsque nous examinons le budget de subventionnement d'une institution et d'une fondation, comme c'est le cas ce soir pour le Grand Théâtre, en général deux solutions s'offrent à nous. Soit on est satisfait de la proposition, et c'est le cas pour le Parti libéral, le Parti radical, le Parti démocrate-chrétien, les Verts et l'Union démocratique du centre, on y souscrit totalement et on l'accepte sans autre. Soit cette proposition ne correspond pas à nos options, qu'elles soient financières, politiques ou culturelles – et c'est ce que pense A gauche toute! – et dans ce cas on la refuse.

Il existe une alternative à ces deux prises de position, qui se traduit par l'abstention. C'est dans cette ligne que s'inscrit le groupe socialiste, qui s'abstiendra sur le vote de ce budget. Je m'en explique. D'un côté, il ne nous paraît pas pertinent de refuser ce budget sans autre, afin de ne pas donner un signe négatif au conseil de fondation du Grand Théâtre et au nouveau directeur nommé, qui ont repris en mains cette institution. Mais, d'un autre côté, nous ne pouvons souscrire entièrement aux projections dans l'avenir sous-tendues par ce budget.

Un mot sur les points positifs, tout d'abord. Il est à souligner l'excellent travail accompli par le conseil de fondation et sa présidente… *(Brouhaha.)*

La présidente. Mesdames et Messieurs, vous avez décidé d'aller jusqu'au bout de ce débat, aussi je vous prie d'écouter Mme Olivier!

Mme Christiane Olivier. … qui ont su apaiser les tensions et passer la période difficile de ces deux dernières années. A relever également l'excellent choix du nouveau directeur porté sur la personne de M. Tobias Richter. Je ne suis pas là pour faire l'apologie de M. Richter, mais je voudrais simplement dire qu'après avoir été le directeur général de grandes institutions comme l'Opéra de Kassel, l'Opéra de Brême et, dernièrement, celui du Deutsche Oper am Rhein, nul doute qu'il mettra toutes ses compétences au service de notre institution. Nous sommes sûrs qu'il saura insuffler un nouveau style, instaurer une nouvelle dynamique et renforcer de nouveaux partenariats.

Des signes positifs sont déjà présents, comme la nouvelle politique des abonnements en faveur des jeunes et des étudiants, la recherche de nouvelles sources de recettes, comme la création du carré d'or, la restructuration de l'administration, l'élargissement des collaborations avec les écoles. Je ne parlerai pas du programme artistique, parce que nous sommes ici pour mener une politique culturelle et non pour faire des choix artistiques, ce d'autant plus… *(Brouhaha.)* J'ai tout mon temps!

La présidente. Vous avez raison, Madame Olivier. Nous pourrions aussi faire une suspension de séance jusqu'à 23 h 30, et reprendre ensuite… *(Exclamations.)*

Mme Christiane Olivier. Je reprends donc. Ce d'autant plus, et vous le savez, qu'il s'agit d'une saison de transition élaborée conjointement avec l'ancien directeur. Voilà pour les points positifs.

Mais comme toute médaille a un revers, il nous faut également évoquer les points négatifs de ce budget. Quelques points de détails tout d'abord. Si nous soulignons la politique mise en place pour les jeunes, à l'inverse je ne peux que regretter que le Grand Théâtre soit la seule institution culturelle qui ne pratique pas de tarifs AVS pour les personnes âgées. S'il est vrai qu'il est nécessaire de fidéliser un jeune public, je trouve regrettable que beaucoup de personnes âgées qui souvent n'ont pas de gros moyens financiers – et on sait que cela ira en empirant – ne puissent accéder à ces spectacles. Le Parti socialiste a toujours soutenu la démocratisation et l'accès à la culture, et pour nous cette démocratisation s'adresse également à nos aînés.

Il en va de même pour le rétablissement des abonnements de première, dont le tarif plus élevé crée une distinction de classe entre ceux qui ont des moyens financiers et les autres, en leur accordant certains privilèges, alors que le spectacle est le même pour toutes les représentations. Là aussi, il s'agit d'une conception élitaire à laquelle nous ne pouvons pas souscrire.

Mais le point le plus important – et c'est là où notre abstention prend tout son sens – c'est qu'en étudiant ce budget et surtout le plan quadriennal qui nous a été soumis nous nous apercevons qu'année après année le Grand Théâtre nous présente un budget déficitaire récurrent de quelque 2 millions de francs. Je dois dire ici et souligner que c'est la seule institution subventionnée à qui on permet de présenter un budget déficitaire, et cela me laisse perplexe. C'est ainsi que, pour 2009/2010, le déficit s'élève à 2 025 000 francs, qu'en 2010/2011 il s'élèvera à 2 268 000 francs, et qu'en 2011/2012 il se chiffrera à 2 100 000 francs.

Cela signifie qu'en plus d'une somme de 39 millions accordée au Grand Théâtre année après année, la Ville doit voter une garantie de déficit – doux euphémisme pour parler d'une augmentation de subvention déguisée, soyons clairs! – et ceci sans qu'un retour à l'équilibre ne soit prévu à tout le moins au cours des quatre prochaines années. Et ce n'est pas en incluant cette garantie de déficit dans la subvention ordinaire, comme suggéré par certains groupes, que nous réglerons le problème. Car, indépendamment de cette garantie de déficit, c'est tout le subventionnement d'une institution non seulement communale, mais cantonale, voire régionale, que le Parti socialiste tient à remettre en question. Depuis plus de douze ans, à chaque vote du budget, le Parti socialiste questionne sur l'élargissement du financement, interroge sur la participation du Canton, voire de la Confédération. A chaque fois, il nous est répondu que les négociations sont en cours, qu'il faut peut-être attendre les résultats de la Constituante, et à chaque fois on remet l'ouvrage au lendemain.

A ce stade, je dois tout de même souligner et saluer l'intervention de M. Manuel Tornare, représentant de la Ville auprès de l'Association des communes genevoises, qui, grâce à ses compétences et sa force de persuasion, vient

d'obtenir une augmentation de 500 000 francs de la part du FEC, le Fonds d'équipement communal, ce qui porte à 2 millions de francs la contribution des communes. Je remercie donc M. Tornare de cette bonne nouvelle et j'espère que toutes les bonnes volontés suivront cet exemple, à tous les niveaux.

Mais que cela ne nous empêche pas, comme je l'ai dit précédemment, d'avoir une véritable réflexion globale sur le financement des grandes institutions culturelles, ou sportives d'ailleurs, et une nouvelle répartition des charges, la Ville ne pouvant, à elle seule, continuer à subventionner des établissements ou des installations de portée dépassant largement les limites de notre commune.

Vous l'aurez compris, d'une part nous ne souhaitons pas couper l'élan que vient de donner la fondation et le directeur quant à la gestion du Grand Théâtre. Mais, d'un autre côté, nous ne pouvons obérer les prochaines années en votant un crédit de plus de 39 millions de francs, dont une subvention de quelque 13 millions, un budget qui plus est déficitaire, sans prévision de retour à l'équilibre.

Nous devons nous interroger sur le problème de fond, du mode de subventionnement et, une fois pour toutes, donner un signe fort et clair, et avoir sur tous les bancs de ce Conseil municipal la volonté et le courage de le régler. Le groupe socialiste reviendra certainement sur ce sujet lors du vote du prochain budget au mois de décembre. De ce fait et pour toutes les raisons évoquées, le groupe socialiste s'abstiendra sur le budget du Grand Théâtre pour la saison 2009/2010.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, il est 23 h 15, je vais éviter de revenir sur tout ce qui a été dit, rassurez-vous!

Je relèverai juste deux ou trois choses du point de vue financier. La garantie de déficit n'a encore jamais été activée. La première a été votée il y a deux ans, au budget 2008, et elle n'a toujours pas été activée, puisque les comptes 2008 n'ont pas encore été bouclés en totalité. Ne dites donc pas que cela fait de nombreuses années que nous activons la garantie de déficit.

Je rappelle que, s'agissant des 2 millions manquants, un million était inscrit au titre de garantie de déficit et nous nous étions engagés à trouver l'autre million auprès de diverses institutions. L'année dernière, l'Association genevoise des amis de l'opéra et du ballet l'a trouvé auprès de la Loterie romande. Cette année, les mêmes recherches sont entreprises. Quant à la garantie de déficit, elle est effectivement inscrite en attendant de trouver d'autres moyens financiers.

Je salue le fait que l'Association des communes genevoises ait investi 500 000 francs de plus. Cela montre que notre mode de faire est plutôt positif,

puisqu'il a incité les communes à entrer en matière. Nous espérons que d'autres partenaires décideront soit d'augmenter leur dotation, soit d'entrer dans le financement du Grand Théâtre.

J'en viens maintenant aux dates. Vous avez reçu le budget 2009/2010 au mois d'avril et vous n'en débattez qu'au mois de novembre. Vous m'excuserez, mais ce n'est ni de la responsabilité du conseil de fondation ni de celle du Conseil administratif. Je rappelle que vous avez déjà reçu le prébudget 2010/2011: il ne faudrait pas attendre l'année prochaine pour en débattre… *(Remarque.)* Oui, Madame Olivier, ce prébudget 2010/2011 est en votre possession depuis le 1er avril 2009! Vous pouvez donc déjà y travailler et j'espère que vous le ferez.

L'année dernière, le Grand Théâtre a restitué à la Ville à peu près un million de francs, sur la partie du financement municipal direct et non sur la subvention. Je dirai que ceci compense cela, et qu'il faut tenir compte de ce million de francs qui n'a pas été dépensé. C'est dire qu'on est loin de la manière dont les choses sont présentées par certains, à savoir que le Grand Théâtre serait un gouffre à argent, qu'il n'aurait pas la volonté d'économiser et d'avoir des relations correctes avec la Ville de Genève, son principal subventionneur.

Dernière chose: quelqu'un a parlé des jeunes et des personnes âgées. Il est vrai qu'il n'y a pas de billets AVS, mais en revanche, par le biais des associations de personnes âgées, des dizaines de billets à un tarif réduit sont distribués… *(Remarque.)* Madame Olivier, je vous ai écoutée, je ne vous ai pas interrompue, alors laissez-moi terminer! Il y a donc moyen, par ce biais-là, de donner des billets très bon marché à un nombre important de personnes âgées. S'agissant des jeunes, vous savez qu'il existe la carte 20 ans/20 francs, grâce à laquelle les jeunes peuvent bénéficier de billets à tarifs réduits. Aujourd'hui, on peut se rendre au Grand Théâtre pour 29 francs au tarif plein, et pour bien moins cher si on est jeune.

Il y a donc une volonté dans ce sens-là. Reste ensuite à faire en sorte, comme le disait Mme Wenger, que certains trouvent le chemin du Grand Théâtre. Des manifestations sont organisées dans cet objectif: récemment, pour *L'Histoire du soldat* de Stravinsky sur un texte de Ramuz, les enfants bénéficiaient de places gratuites. Nous mettons en place un certain nombre d'actions, mais il est très difficile de faire tomber le préjugé qui fait croire aux milieux populaires que le Grand Théâtre n'est pas pour eux. Il faut leur dire que le Grand Théâtre appartient à tout le monde. Mais je suis d'accord avec vous: il y a encore du travail à faire, et c'est un travail de longue haleine.

Voilà, je ne vais pas m'étendre davantage, vu l'heure. Nous reprendrons certainement ce débat au moment du débat budgétaire en décembre.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté est accepté par 45 oui contre 8 non (11 abstentions).

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre b), du statut du Grand Théâtre de Genève,

arrête:

Article unique. – Le budget de la saison 2009/2010 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est approuvé.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h 20.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 2366

2. Communications du bureau du Conseil municipal 2366

3.a) Résolution du 10 novembre 2009 de Mmes Christiane Olivier, Isabelle Brunier, Nicole Valiquer Grecuccio, Sarah Klopmann, MM. Christian Lopez Quirland et Pierre Rumo: «Non à la suppression des lignes TPG N°s 32, 35 et 36, Plainpalais-Jonction, Vieille-Ville et Hôpital» (R-124). 2366

3.b) Résolution du 10 novembre 2009 de MM. Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Rémy Burri et Jean-Charles Lathion: «Sauvons les lignes de bus de la Jonction, de la Vieille-Ville et de l'Hôpital!» (R-125) 2367

4. Proposition du Conseil administratif du 28 octobre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit d'études de 4 700 000 francs destiné à l'organisation d'un concours d'architecture et aux études d'un complexe «crèche, sport et jeunesse» situé sur le site de la gare des Eaux-Vives, sur les parcelles 2822 et 2432, feuille 23 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de l'Etat de Genève (PR-750) 2388

5. Rapport partiel (arrêté I) de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 avril 2009 en vue de:
   – l'ouverture d'un crédit budgétaire de 259 000 francs pour 2009 destiné à la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en 2012, soit la manifestation «2012 Rousseau pour tous»;
   – l'ouverture d'un crédit budgétaire pluriannuel de 3 947 250 francs destiné à la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en 2012, soit la manifestation «2012 Rousseau pour tous». Ce crédit budgétaire est réparti en quatre tranches annuelles, inscrites aux budgets de fonctionnement des années 2010, 2011, 2012 et 2013, soit:
      – 329 000 francs en 2010;
      – 1 002 500 francs en 2011;

– 2 305 500 francs en 2012;
– 310 250 francs en 2013,
et il est destiné, d'une part, essentiellement à couvrir les subventions allouées à des tiers et, d'autre part, à compléter les budgets de fonctionnement des services/institutions du département de la culture (PR-701A). 2398

6. Rapport de la commission des arts et de la culture et de la commission des finances chargées d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 mars 2009 en vue de l'approbation du budget de la saison 2009/2010 du Grand Théâtre de Genève (PR-688A). 2409

7. Propositions des conseillers municipaux 2443

8. Interpellations 2443

9. Questions écrites 2443

La mémorialiste:
Marguerite Conus